

Rapport sur la solvabilité et la situation financière

Solvency and financial conditions report (SFCR)

Exercice 2019



SOMMAIRE

Synthèse _____ 5

A. Activités et Résultats _____ 13

A.1. Activité	13
A.2. Résultats de souscription	15
A.3. Résultats des investissements	17
A.4. Résultats des autres activités	18
A.5. Autres informations	19

B. Gouvernance _____ 23

B.1. Informations générales sur le système de gouvernance	23
B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité	27
B.3. Système de gestion des risques y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	29
B.4. Système de contrôle interne	331
B.5. Fonction d'audit interne	34
B.6. Fonction actuarielle	34
B.7. Sous-traitance	35
B.8. Autres informations	35

C. Profil de risque _____ 39

C.1. Risque de souscription	39
C.2. Risque de marché	41
C.3. Risque de crédit	42
C.4. Risque de liquidité	43
C.5. Risque opérationnel	43
C.6. Autres risques importants	44
C.7. Autres informations	44

D. Valorisation à des fins de solvabilité _____ 47

D.1. Actifs	47
D.2. Provisions techniques	48
D.3. Autres Passifs	49
D.4. Méthodes de valorisation alternatives	50
D.5. Autres informations	50

E.Gestion du Capital _____ **53**

E.1. Fonds propres	53
E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	54
E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	56
E.4. Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	56
E.5. Non-respect du capital de solvabilité requis et non-respect du minimum de capital requis	57
E.6. Autres informations	57

Annexes _____ **61**

Synthèse

Le présent rapport de la Société de Groupe Assurantiel de Protection Sociale (SGAPS) IRCEM sur la Solvabilité et la Situation Financière (SFCR en anglais, *Solvency and Financial Condition Report*), mis à jour chaque année, a été rédigé sur la base des processus et des travaux de conformité mis en place au sein du groupe IRCEM dans le cadre de Solvabilité II, et sur la base des données au 31 décembre 2019.

Le présent rapport a été complété, amendé et validé par le Directeur Général, puis présenté pour validation au Conseil d'administration.

Il s'adresse en priorité aux publics, adhérents et participants c'est-à-dire les particuliers employeurs et leurs salariés dans le cadre réglementaire dénommé Solvabilité II entré en application le 1^{er} janvier 2016.

En effet, « Solvabilité II » est le nom de la norme dite prudentielle, imposée depuis le 1^{er} janvier 2016 au secteur assurantiel en Europe. Tous les organismes assurantiers doivent respecter les règles « prudentielles » et mettre en adéquation leur niveau de fonds propres aux risques auxquels ils sont confrontés. La mise en œuvre de Solvabilité II, véritable évolution systémique, a nécessité des travaux importants d'adaptation, sur l'ensemble des processus des structures.

L'activité de la SGAPS IRCEM et de ses membres affiliés, IRCEM Prévoyance et IRCEM Mutuelle, se structure autour de **4 valeurs fondatrices fortes** :

- **Ambition,**
- **Performance,**
- **Respect**
- **Solidarité**

et du **plan stratégique IRCEM 2020** défini par 4 mots-clés :

- **Transformation,**
- **Digitalisation,**
- **Territoires,**
- **Expansion.**

L'année 2019 conclut ce plan stratégique, et laissera sa place dès 2020 à un nouveau projet d'entreprise : « **QUINTESSANCE 2030** »

La gouvernance de la SGAPS IRCEM et de ses membres affiliés s'appuie sur :

- **le Conseil d'Administration**, qui valide la stratégie ainsi que les politiques écrites, et assure le bon fonctionnement de la SGAPS IRCEM;
- **les dirigeants effectifs**, qui mettent en œuvre la stratégie définie par le Conseil d'Administration et peuvent engager la SGAPS IRCEM auprès de tiers ;
- **les fonctions clés** qui participent au pilotage et à la surveillance de l'activité, sur leurs champs spécifiques.

Cette gouvernance repose sur le respect de deux principes essentiels :

- **le principe des quatre yeux** : toute décision significative dans le fonctionnement des organismes doit être vue par au moins deux personnes (les dirigeants effectifs) ;
- **le principe de la personne prudente** : les risques liés aux investissements sont réalisés dans le meilleur intérêt des assurés et conformes aux critères d'aversion aux risques définis par les administrateurs.

Indicateurs de référence

Pour l'exercice 2019, les **indicateurs de référence** sont les suivants :

Indicateur de référence	SGAPS IRCEM	IRCEM Prévoyance	IRCEM Mutuelle
Données S1			
Cotisations acquises	231 427 k€	206 645 k€	30 706 k€
Solde de souscription	15 797 k€	5 022 k€	10 775 k€
Dotations/reprise PEG	0 k€	10 827 k€	0 k€
Solde de réassurance (hors intra-groupe)	4 707 k€	8 094 k€	-3 387 k€
Solde de réassurance (intra-groupe)	0 k€	258 k€	-258 k€
Frais (sin., acq., adm., ...)	-29 801 k€	-24 413 k€	-5 388 k€
Solde de souscription, net de frais	-9 296 k€	-212 k€	1 743 k€
Solde financier	58 463 k€	57 548 k€	915 k€
Autres produits et charges non tech.	-8 071 k€	-7 941 k€	-130 k€
Résultat exceptionnel	-1 288 k€	-135 k€	-1 153 k€
Autres produits (autres activités)	908 k€	0 k€	0 k€
Impôt sur le résultat	-20 094 k€	-19 940 k€	-155 k€
Impôt différé	8 567 k€	0 k€	0 k€
Résultat net	29 189 k€	29 321 k€	1 220 k€
Données S2			
Fonds propres Solvabilité II	677 914 k€	649 070 k€	23 097 k€
Ratio de couverture du SCR	266 %	262 %	295 %
Ratio de couverture du MCR	994 %	1 047 %	373 %

En 2019, les cotisations de la SGAPS IRCEM sont de 231,4 M€, en baisse par rapport à 2018 (-1,3%).

Les fonds propres de la SGAPS IRCEM sont de 677,9 M€ au 31 décembre 2019, et couvrent 2,66 fois l'exigence en capital de solvabilité requis (SCR), ce qui place l'IRCEM parmi les groupes de protection sociale disposant de la meilleure solvabilité.

En termes de prospective, les résultats de l'exercice ORSA rédigé en 2019 à partir des comptes 2018 démontrent la capacité de la SGAPS IRCEM à maintenir sa couverture de SCR. L'ensemble de ses membres affiliés s'inscrivent dans la zone souhaitée de maîtrise des risques définie dans le cadre de son appétence aux risques.

Faits marquants de l'exercice 2019

SECTEUR DES EMPLOIS DE LA FAMILLE

Sur la base des estimations réalisées à la fin de l'année 2019, les effectifs du secteur des emplois **des Salariés du Particulier Employeur (SPE)** et des **Assistants Maternels (AM)** sont en décroissance en 2019 (respectivement -1,76% et -2,88%).

Cette décroissance des effectifs devrait se poursuivre à nouveau dans les années à venir, et pourrait être accentuée par la crise sanitaire « Covid-19 » en cours.

EVOLUTION DE L'OFFRE

En 2019, la SGAPS IRCEM a poursuivi l'adaptation de ses méthodes de commercialisation à la Directive sur la Distribution d'Assurances (DDA).

Par ailleurs, les politiques tarifaires applicables au 01/01/2020 ont concerné :

- Les gammes Santé, pour lesquelles seule l'évolution estimée de l'ONDAM a été appliquée (les impacts de la réforme « 100% Santé » étant pris en charge par IRCEM Mutuelle) ;
- Les contrats collectifs destinés aux structures, à savoir pour les contrats « Incapacité-Invalidité facultatifs », et « Rupture du contrat suite au décès de l'employeur ».

Pour les autres contrats, le tarif est maintenu.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires 2019 d'**IRCEM Prévoyance** est en baisse par rapport à 2018 (-2,1%), essentiellement du fait de régularisations sur l'exercice antérieur.

Concernant l'activité et les résultats, **IRCEM Mutuelle**, dans un contexte très concurrentiel, connaît une **croissance de son activité** : le chiffre d'affaires (**30,7 M€**) est ainsi en hausse de +6,4% par rapport à 2018. La hausse de ce chiffre d'affaires est essentiellement liée au développement des garanties « Santé » (+3,6%) et « Obsèques » (+4,4% pro-forma). Les cotisations en Branche accidents sont quant à elles stables par rapport à 2018 (+1%).

SOLDE DE SOUSCRIPTION

Le solde de souscription net de frais d'IRCEM Prévoyance, est en baisse, passant de 6,8 M€ à -0,2 M€. Les principaux impacts 2019 sur le solde de souscription d'IRCEM Prévoyance sont :

- La baisse des taux techniques utilisés pour le provisionnement à 0% en Vie et en Non-vie (impact de 14 M€) ;
- Le déploiement du dispositif « Prest'IJ » en année pleine (en 2018, le dispositif avait été déployé progressivement au 1er semestre 2018).

Le solde de souscription net de frais d'IRCEM Mutuelle, est quant à lui en légère baisse, passant de 2,0 M€ en 2018 à 1,7 M€ en 2019.

SOLDE FINANCIER

Les soldes financiers d'IRCEM Prévoyance et d'IRCEM Mutuelle s'élèvent respectivement à 57,5 M€ (contre 30,5 M€ en 2018) et 0,9 M€ (contre 0,3 M€ en 2018). Ces fortes hausses sont liées à la réalisation de plus-values « actions » en 2019, en particulier 43 M€ pour IRCEM Prévoyance.

RESULTAT NET

Le résultat net de la SGAPS IRCEM est en hausse, passant de 21,8 M€ en 2018 à 29,2 M€ en 2019.

3 projets phares 2019

BIG DATA

Pour répondre au mieux à l'évolution des habitudes, des attentes et des besoins de ses adhérents, le Groupe IRCEM dépasse la relation transactionnelle vers une relation de service, de confiance et d'anticipation pour accompagner les parcours de vie tout en garantissant l'éthique et le respect des personnes.

Les enjeux sont :

- Couvrir et connaître fidèlement nos clients,
- Identifier et anticiper les besoins,
- Accompagner les parcours de santé et de vie,
- Se différencier par le service en repensant la protection sociale.

OUTIL DE GESTION DE LA RELATION CLIENT (CRM)

En 2019, le groupe IRCEM a travaillé au déploiement d'un outil CRM (« *Customer Relationship Management* », ou gestion de la relation client).

Cet outil, dont la mise en production est progressive, permettra de gérer au mieux la relation avec nos clients (vue 360°), d'améliorer l'efficacité de nos pratiques commerciales et de répondre aux besoins réglementaires (RGPD, DDA ...).

ACTION SOCIALE

Le projet « Web Action Sociale » est le 1^{er} service de demande d'aide sociale individuelle dématérialisée dans un groupe de protection sociale, accessible depuis l'espace client Ircem.com.

Les objectifs et bénéfices pour les clients sont **d'offrir plus d'autonomie, de rapidité et de fluidité dans leurs demandes d'aides sociales individuelles** soit :

- Simplifier la recherche d'aides sociales individuelles en passant d'une recherche autonome dans un catalogue, à un diagnostic qui, à travers l'expression d'un ou plusieurs besoins, permet d'avoir la ou les aides les plus adaptées,
- Donner une visibilité immédiate sur les aides refusées une fois le bilan financier effectué ou les aides potentielles (la décision d'attribution ne devient définitive qu'après l'instruction du dossier par un gestionnaire, étude du bilan financier et des conditions spécifiques à l'aide),
- Permettre la complétude de la demande sur une période de 45 jours dès son initialisation, directement depuis l'espace client Ircem.com,
- Faciliter le suivi de la demande mais également des autres demandes faites par ailleurs, 'papiers', ainsi que l'accès à un historique directement depuis l'espace client Ircem.com.

Evènement postérieur à la clôture de l'exercice : « Covid-19 »

CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

La SGAPS IRCEM a mis en œuvre des mesures de continuité d'exploitation (notamment de télétravail) visant à gérer les effets de la pandémie, les perturbations associées et autres risques pour ses activités. Ces mesures ont pour objet de protéger les salariés, d'assurer la continuité des offres et la mise en place d'une gestion appropriée à ce nouvel environnement.

IMPACTS SUR LES COMPTES 2019

L'épidémie « Covid 19 » et ses conséquences sont des événements postérieurs à la clôture de l'exercice qui ne sont pas de nature à ajuster les comptes clos au 31 décembre 2019, dans la mesure où la SGAPS IRCEM ne se trouve pas en situation d'absence de continuité d'exploitation.

IMPACTS SUR LA SOLVABILITÉ

A ce stade, l'incertitude sur la durée et l'ampleur de la crise sanitaire amènent à modéliser différents scénarios, en fonction des connaissances actuelles des risques.

L'ensemble des simulations réalisées à ce jour, y compris dans les scénarios extrêmes, ne remettent pas en cause la solidité financière de la SGAPS IRCEM. Courant 2020, l'exercice « ORSA » (évaluation interne des risques et de solvabilité) sera mené afin de mesurer plus précisément ces impacts, concernant la crise financière, les cotisations, la sinistralité et la solvabilité.

SOUTIEN AU SECTEUR DES EMPLOIS DE LA FAMILLE ET DU DOMICILE

Dès l'avènement de la crise sanitaire Covid-19, le Groupe IRCEM a tenu à accompagner ses publics en actant des mesures fortes pour favoriser le maintien de l'activité, soutenir le pouvoir d'achat et faciliter l'accès aux prestations sociales pour l'ensemble des salariés du particulier employeur et assistants maternels.

Suite à la parution de la loi du 23 mars et de ses ordonnances du 25 mars, pour les événements survenus à compter du 13 mars et allant jusqu'au 10 mai 2020, l'IRCEM Prévoyance a décidé pour les accords de prévoyance des Salariés du Particulier Employeur et des Assistants Maternels de :

- Prendre en charge les arrêts maladie de l'ensemble des membres participants atteints du « coronavirus » sans carence ;
- Prendre en charge un arrêt de travail, à hauteur de 14 jours, pour l'ensemble des membres participants non malades et ayant été en contact avec des personnes atteintes du « coronavirus » avec une carence de 7 jours ;
- Prendre en charge un arrêt de travail, à hauteur de 14 jours, pour l'ensemble des membres participants non malades mais devant garder un enfant de moins de 16 ans (ou 18 ans si l'enfant est handicapé) suite à la fermeture d'un établissement scolaire, sans carence ;
- Prendre en charge les arrêts de travail de ses accords de prévoyance des membres participants non malades mais présentant un « risque élevé », avec une carence de 7 jours.

Afin de répondre à l'ensemble des situations, une aide sociale a aussi été créée à destination des salariés en activité réduite.

Cette aide a pour objectif de permettre aux Salariés du Particulier Employeur et Assistants Maternels de continuer à s'acquitter de leurs factures durant la période de confinement sur présentation de justificatifs (quittances de loyer, tableaux d'amortissement du crédit immobilier, factures d'électricité, de gaz...) et à hauteur de 300 euros.

Ainsi, le Groupe IRCEM, par son institution de Prévoyance, continue d'accompagner le particulier employeur dans ses nouvelles obligations et de soutenir le secteur des emplois de la famille et du domicile.

Cette page a été laissée blanche intentionnellement.





A.ACTIVITES ET RESULTATS

A.1. Activité

A.2. Résultats de souscription

A.3. Résultats des investissements

A.4. Résultats des autres activités

A.5. Autres informations

A. ACTIVITES ET RESULTATS

A.1. ACTIVITE

Renseignements généraux

La SGAPS IRCEM et ses membres affiliés, en application de l'article L612-2 du code monétaire et financier, sont soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située 4 place de Budapest, 75436 Paris cedex 9.

Dénomination sociale et siège social :

SGAPS IRCEM
261 avenue des Nations Unies – BP 593
59060 Roubaix cedex 1

Forme Juridique :

SOCIETE DE GROUPE ASSURANTIEL DE PROTECTION SOCIALE
Immatriculée au SIRENE sous le n°823 214 200

La SGAPS IRCEM a donné mandat pour la certification de ses comptes annuels aux :

Co-commissaires aux comptes titulaires	KPMG Audit FSI Tour EQHO 2 avenue Gambetta CS 60055 92066 Paris La Défense Cedex <i>Olivier FONTAINE</i>	MAZARS 61 avenue Henri Regnault 92 400 Courbevoie <i>Pascal PARANT</i>	MAZARS 22 rue Denis Papin Business Pôle Les Prés 59 265 Villeneuve d'Ascq <i>Eddy BERTELLI</i>
Co-commissaires aux comptes suppléments	KPMG Audit FSI Tour EQHO 2 avenue Gambetta CS 60055 92066 Paris La Défense Cedex <i>Isabelle GOALEC</i>	MAZARS 61 avenue Henri Regnault 92 400 Courbevoie <i>Christophe BERRARD</i>	

Périmètre d'activité

La SGAPS IRCEM, créée le 1^{er} juillet 2016, est un groupe assurantiel prudentiel à gestion paritaire composé de 2 membres affiliés :

- **Une Institution de Prévoyance** régie par le Code de la sécurité sociale « IRCEM Prévoyance », proposant des garanties de prévoyance collective (maintien de salaire en cas d'arrêt de travail pour maladie ou accident et garanties décès) dans le cadre des **Conventions Collectives des Salariés du Particulier Employeur (CCN SPE) et des Assistants Maternels du particulier employeur (CCN AM)** ;
- **Une Institution de Mutuelle** régie par les dispositions du livre II du Code de la Mutualité

« IRCEM Mutuelle », proposant des garanties individuelles à destination des publics des emplois de la famille.

Ces membres affiliés adhèrent aussi à l'**association sommitale du « Groupe IRCEM »**, conformément à l'accord du 8 juillet 2009 sur la gouvernance des Groupes de Protection Sociale.

La SGAPS IRCEM met en place des relations financières fortes et durables entre ses organismes affiliés et exerce une influence dominante sur ces dernières au moyen d'une coordination centralisée des décisions, y compris financières.

Les membres affiliés disposent de filiales :

Dénomination	Objet	IRCEM Prévoyance	IRCEM Mutuelle
La Société Civile Immobilière (SCI) « Immobilière des Nations Unies »	Acquisition et gestion d'un immeuble situé sur Roubaix et tout autre actif immobilier.	99%	1%
La Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle (SASU) « Quatersperanto »	Commercialisation de tous produits et services sur le bien-vieillir des personnes vulnérables afin d'apporter sécurité et sérénité au sein de leur logement et favoriser leur maintien à domicile.	100%	-
La « Fondation d'entreprise IRCEM »	Soutien à toutes actions qui permettent de mieux vivre au sein de la Famille relevant notamment de la prévention, du « bien vieillir », du handicap, de la lutte contre la dépendance, du maintien à domicile et ce à tous les âges de la vie.	100%	-

Description des garanties

Ci-dessous, la description des garanties **IRCEM Prévoyance** :

Population	Type de garantie
Assistants Maternels du particulier employeur (AM)	<ul style="list-style-type: none"> - Garanties incapacité-invalidité complémentaires au régime obligatoire - Capitaux décès du salarié - Rente éducation - Maladie Redoutée
Salariés du Particulier Employeur (SPE)	<ul style="list-style-type: none"> - Garanties incapacité-invalidité complémentaires au régime obligatoire
Retraités en souscription individuelle AM et SPE en souscription individuelle	<ul style="list-style-type: none"> - Capitaux obsèques
Associations mandataires du secteur Particuliers employeurs et structures prestataires	<ul style="list-style-type: none"> - Garanties incapacité-invalidité complémentaires au régime obligatoire - Capitaux décès du salarié - Garantie rupture du contrat de travail au décès de l'employeur

Ci-dessous, la description des garanties **IRCEM Mutuelle** :

Population	Type de garantie
Retraités en souscription individuelle Assistants Maternels du particulier employeur (AM) et Salariés du Particulier Employeur (SPE) en souscription individuelle	<ul style="list-style-type: none"> - Capitaux obsèques - Santé - Branche Accident - Décès Soudain - Capital Autonomie - Garanties blessures
Particuliers employeurs et salariés en emploi direct et association mandataire	<ul style="list-style-type: none"> - Garantie hospitalisation de l'employeur - Garantie rupture du contrat de travail au décès de l'employeur

A.2. RESULTATS DE SOUSCRIPTION

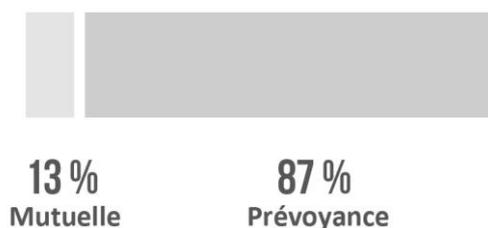
Chiffre d'affaires 2019

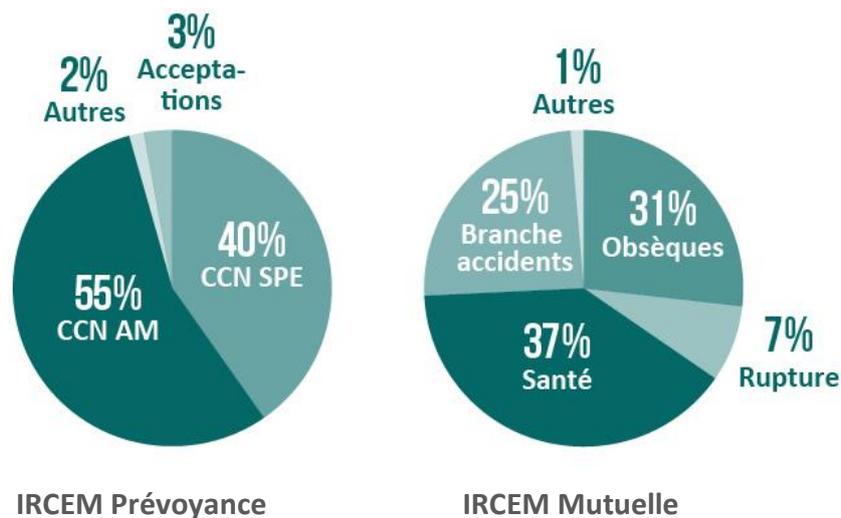
Le chiffre d'affaires de la SGAPS IRCEM se décompose ainsi :

Montant en K€	2019	Répartition
Cotisations brutes	231 427 k€	-
dont IRCEM Prévoyance*	200 721 k€	87 %
dont IRCEM Mutuelle	30 706 k€	13 %

*Après retraitement des opérations intragroupes

Répartition du Chiffre d'affaires de la SGAPS IRCEM et de ses membres affiliés :





Le chiffre d'affaires de la SGAPS IRCEM est de 231 427 k€ et se décompose la manière suivante :

	2019	2018	Evolution
IRCEM Prévoyance	206 645 k€	210 977 k€	-2.1 %
IRCEM Mutuelle	30 706 k€	28 858 k€	6.4 %
Retraitements intra-groupes	-5 924 k€	-6 309 k€	-
Chiffre d'affaires	231 427 k€	234 526 k€	-1.3 %

Les tableaux ci-dessous présentent les soldes de souscription nets de frais. Ceux-ci comprennent les cotisations, les prestations payées, les charges de provisions techniques, la réassurance (interne et externe) et les frais.

Le solde de souscription net de frais d'**IRCEM Prévoyance** se présente de la manière suivante :

Ligne d'activité	2019	2018
CCN SPE	-1 030 k€	-1 179 k€
CCN AM	458 k€	8 102 k€
Autres	360 k€	-102 k€
Solde de souscription net de frais	-212 k€	6 819 k€

Le solde de souscription net de frais d'IRCEM Prévoyance est en forte baisse, **passant de 6,8 M€ à -0,2 M€**.

A noter :

IRCEM Prévoyance a retenu un taux technique de **0%** au 31/12/2019 pour ses garanties Vie et ses garanties Non-vie (contre respectivement 0,25% et 0,5% au 31/12/2018). **Cette baisse des taux a un impact de 14 M€.**

Pour rappel, les taux maximum en vigueur étaient de 0% en Vie et 0,37% en Non-vie au 31/12/2019 (contre respectivement 0,25% et 0,62% au 31/12/2018).

Le solde de souscription net de frais d'IRCEM Mutuelle se présente de la manière suivante :

Ligne d'activité	2019	2018
Obsèques	167 k€	365 k€
Rupture	-251 k€	-186 k€
Santé	1 052 k€	1 497 k€
Branche accident	845 k€	250 k€
Autres garanties non-vie	-71 k€	74 k€
Total	1 743k€	2 000 k€

Le solde de souscription net de frais d'IRCEM Mutuelle est de **1,7 M€** en 2019 (contre 2,0 M€ en 2018).

A.3. RESULTATS DES INVESTISSEMENTS

Les orientations stratégiques sont arrêtées au début de chaque année par le Conseil d'administration et peuvent être modifiées en cours d'année en cas d'événement majeur sur les marchés financiers.

Les modalités de gestion des portefeuilles ont été revues en 2019. Sur décision du Conseil d'Administration, les mandats externes de gestion diversifiée ont été dénoncés en septembre 2019 et, au terme d'une consultation restreinte, le Conseil d'Administration a décidé, en remplacement de ces mandats, de confier à différentes sociétés de gestion la gestion de supports mono-classe d'actifs afin de mieux piloter l'allocation des portefeuilles. Ces différents supports ont été constitués par transferts et ventes des titres détenus dans les mandats diversifiés.

Ces supports dédiés représentent près de 700 M€. Le service Finance et Investissement assure quant à lui la gestion directe du reste des positions, soit 480 M€ environ.

Afin de respecter le principe de la personne prudente, IRCEM Prévoyance et IRCEM Mutuelle ont adopté une politique et une stratégie de gestion d'actifs prudente, garantissant pour l'ensemble de son portefeuille :

- La sécurité ;
- La qualité ;
- La liquidité ;
- La rentabilité.

La SGAPS IRCEM n'investit que dans des actifs dont elle comprend les mécanismes et dont elle est en mesure d'identifier et de contrôler les risques. Notamment, la SGAPS IRCEM n'a pas recours à des produits structurés complexes.

Les actifs sont investis de façon à garantir la sécurité et la liquidité de l'institution. Ainsi, le montant de la poche Trésorerie doit à tout moment excéder le cumul de 6 mois de prestations.

Les actifs font l'objet d'une diversification appropriée de façon à éviter une dépendance excessive sur un émetteur / groupe d'émetteur ou une classe d'investissement. La localisation des actifs (zone euro) permet leur disponibilité.

Le processus de décision n'est pas centralisé, mais fait intervenir différents opérationnels et politiques :

- D'une part, le département Finances et Investissements, la Direction Actuariat, Risques et Finances, et la Direction générale ;
- D'autre part, le Comité des Risques de la SGAPS, et le Conseil d'administration, auquel revient la prise de décision finale.

De façon indépendante, le contrôle interne et l'audit interne peuvent librement et à tout moment opérer les contrôles jugés nécessaires sur les processus mis en place et sur la gestion opérée.

Les produits et charges financiers se décomposent ainsi :

	SGAPS IRCEM		IRCEM Prévoyance		IRCEM Mutuelle	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Produits	62 003 k€	33 555 k€	60 942 k€	33 108 k€	1 060 k€	447 k€
Charges	-3 540 k€	-2 773 k€	-3 395 k€	-2 584 k€	-145 k€	-189 k€
Résultat des investissements	58 463 k€	30 782 k€	57 548 k€	30 524 k€	915 k€	258 k€

Pour **IRCEM Prévoyance**, le résultat financier 2019 est de **57,5 M€**, dont 43 M€ de plus-values réalisées sur les ventes d'actions en lien avec les évolutions apportées en 2019 aux mandats de gestion externes.

Pour **IRCEM Mutuelle**, le résultat financier 2019 est de **915 k€** dont 853 k€ de plus-values actions.

A.4. RESULTATS DES AUTRES ACTIVITES

Action sociale

Les dépenses suivantes concernant **l'Action sociale IRCEM Prévoyance** ont été réalisées en 2019 :

- Au titre des aides individuelles : 1 957 k€ ;
- Au titre des aides collectives : 507 k€ ;
- Au titre de la prévention : 299 k€.

L'**Action sociale IRCEM Mutuelle** propose, sous conditions, des prestations complémentaires aux adhérents et bénéficiaires d'un contrat IRCEM Mutuelle. Les aides sont mises en place autour de trois axes : la santé, la prévention et le handicap. En 2019, **99 aides** ont été distribuées par domaine d'intervention pour un montant global de **31,7 k€**.

Quatersperanto

Créée en octobre 2012, la société **Quatersperanto**, filiale d'IRCEM Prévoyance, développe des services et produits qui s'appuient sur les nouvelles technologies et favorisent :

- L'allongement de la durée de vie en bonne santé ;
- Le développement du lien social et des solidarités intergénérationnelles ;
- L'adaptation progressive et la sécurisation des lieux de vie ;
- La valorisation de solutions participant au développement d'activités économiques et sociales de proximité, non-délocalisables et d'utilité sociale.

L'année 2019 a été consacrée à l'amélioration de l'utilisation des services de l'offre du pack « **bien-être/santé** » en inclusion de produits IRCEM Mutuelle (portefeuilles « accidents », « obsèques » et « santé »), en renforçant la communication clients (email, courrier) et en amélioration du parcours clients sur le site **Vivons Bien Vivons Mieux (VBVM)**.

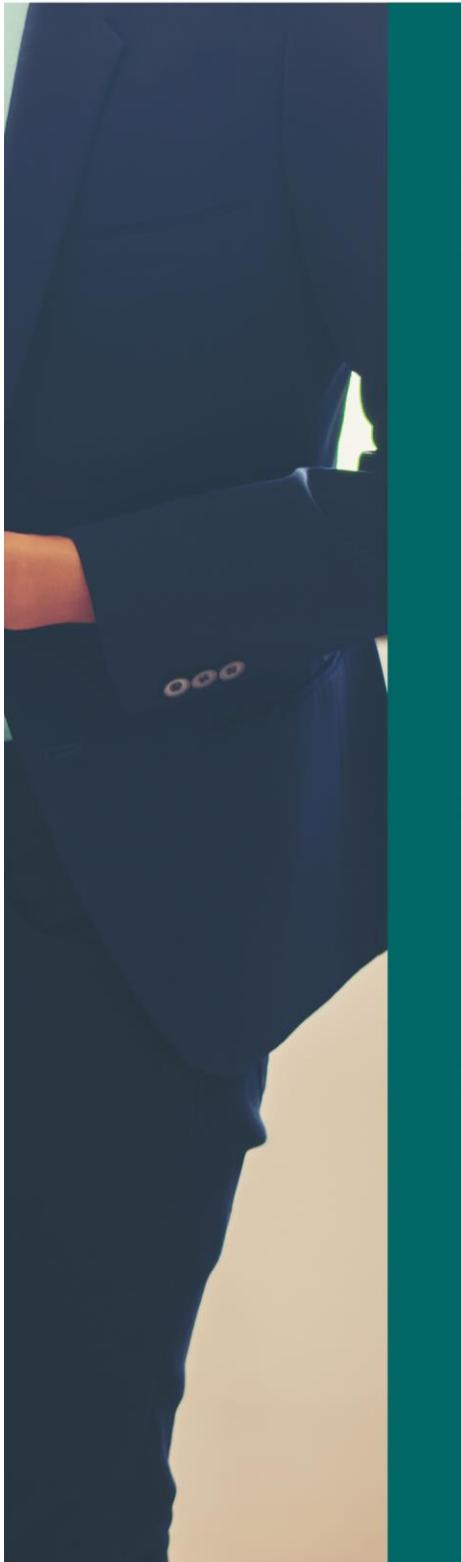
L'ensemble des opérations menées a permis de générer un chiffre d'affaires de **1 806 k€** pour l'année 2019 en hausse de **3%** (contre 1 761 k€ en 2018).

A.5. AUTRES INFORMATIONS

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la SGAPS IRCEM susceptible d'impacter l'activité ou les résultats n'est à mentionner.

Cette page a été laissée blanche intentionnellement.





B. Gouvernance

- B.1. Informations générales sur le système de gouvernance**
- B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité**
- B.3. Système de gestion des risques y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité**
- B.4. Système de contrôle interne**
- B.5. Fonction d'audit interne**
- B.6. Fonction actuarielle**
- B.7. Sous-traitance**
- B.8. Autres informations**

B. GOUVERNANCE

B.1. INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE

Organisation générale

Comme déjà évoqué, le système de gouvernance de la SGAPS IRCEM s'appuie sur 3 acteurs clés :

- **Le Conseil d'Administration**, qui porte la responsabilité de la définition, la quantification de la stratégie ainsi que de la validation des politiques écrites, sur proposition du Directeur général ;
- **La Direction générale**, qui met en œuvre la stratégie définie par le Conseil d'administration. Elle engage la SGAPS IRCEM et ses membres affiliés auprès de tiers, et assure leur fonctionnement ;
- **Les fonctions clés** qui participent au pilotage et à la surveillance de l'activité, sur leurs champs spécifiques.

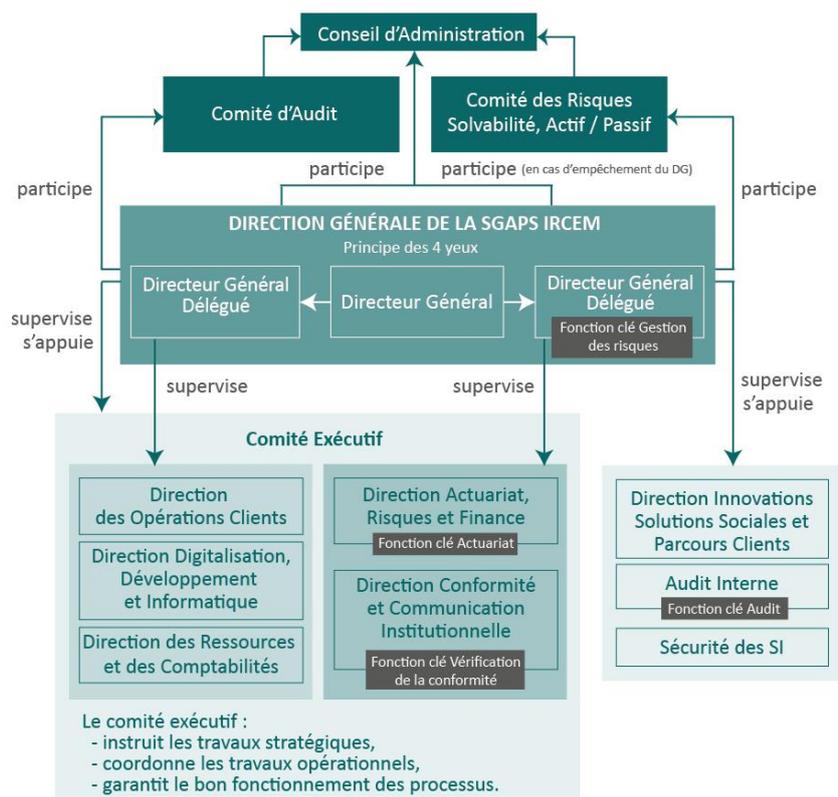
Dans le cadre de la mise en œuvre de son système de gouvernance, la SGAPS IRCEM et ses membres affiliés respectent le **principe des « quatre yeux »** : toutes les décisions significatives et tous les actes engageant la SGAPS IRCEM sont pris par au moins deux personnes, qui sont les dirigeants effectifs de l'entreprise.

Le système de gouvernance de la SGAPS IRCEM est également fondé sur des lignes de reporting interne permettant une circulation optimale de l'information « descendante » et « ascendante » et une bonne gestion des risques.

La gouvernance de la SGAPS IRCEM permet d'élaborer des stratégies de groupe afin de garantir la pérennité des droits des assurés qui reposent sur la solvabilité de ses organismes affiliés, sans que ces derniers perdent leur identité.

Elle assure, au titre d'une solidarité financière forte et durable, une influence dominante sur ses membres affiliés au moyen d'une coordination centralisée sur leurs décisions, y compris financières, ainsi qu'à son pouvoir de contrôle.

Cette coordination centralisée conduit notamment à une coordination des politiques écrites, à la nomination de responsables de fonctions clés identiques et d'un avis préalable de la SGAPS IRCEM à la désignation de dirigeants effectifs par le conseil d'administration d'un membre.



Assemblée Générale

Conformément aux statuts et règlement intérieur, l'Assemblée Générale est composée de tous les organismes affiliés, représentés chacun par au plus deux de ses administrateurs dûment mandatés par leur Conseil d'administration.

L'Assemblée Générale se prononce notamment sur :

- La modification des statuts ;
- Les activités exercées ;
- Les comptes combinés et le rapport de ces comptes et sur l'activité de l'ensemble du périmètre de combinaison ;
- Le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées ;
- La nomination des commissaires aux comptes ;
- Les conventions d'affiliation, leurs modifications et leur résiliation éventuelle.

Conseil d'Administration

La SGAPS IRCHEM est administrée par un conseil d'administration composé paritairement de 18 membres :

- 16 au titre d'IRCEM Prévoyance,
- 2 au titre d'IRCEM Mutuelle.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale :

- pour IRCHEM Prévoyance, parmi ses administrateurs sur proposition, d'une part de l'organisation professionnelle des particuliers employeurs représentative au plan national dans le champ de l'emploi à domicile et d'autre part des organisations syndicales des salariés représentatives au plan national et interprofessionnel,
- pour IRCHEM Mutuelle, parmi ses administrateurs élus dûment mandatés.

En sa qualité d'organe d'administration, de gestion ou de contrôle, le Conseil d'administration est au cœur du système de gouvernance de l'organisme et dispose à ce titre des attributions suivantes :

- Il détermine les orientations de l'activité de la SGAPS et veille à leur mise en œuvre ;
- Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns ;
- Il arrête le budget de la SGAPS ;
- Il arrête les comptes annuels ainsi que les comptes combinés et établit les documents afférents selon la réglementation en vigueur et qui doivent être soumis à l'Assemblée générale ;
- Il nomme et met fin aux fonctions des dirigeants effectifs ;
- Il supervise leur action ;
- Il définit et met en œuvre les différentes politiques écrites dont la politique de gestion des risques ;
- Il définit les conditions dans lesquelles les responsables des fonctions clés peuvent l'informer, directement et de leur propre

initiative, lorsque surviennent des événements de nature à le justifier ;

- Il est impliqué dans l'évaluation interne des risques et de la solvabilité, ou ORSA, qui doit être réalisé de manière régulière (au moins annuellement) et dès lors que le profil de risque d'un organisme affilié ou du groupe subit une évolution notable ;
- Il prend toutes décisions afin que l'institution soit en mesure de remplir les engagements qu'elle a pris au titre de ses opérations, et qu'elle dispose de la marge de solvabilité réglementaire ;
- Il nomme les membres du Comité d'audit et du Comité des risques, solvabilité et actif-passif.

Le Conseil d'administration met ainsi en place des échanges appropriés avec :

- Les comités qu'il établit, les dirigeants effectifs et les autres fonctions clés ;
- Les organes d'administration, de gestion ou de contrôle de tous les organismes affiliés.

Dirigeants effectifs

Les dirigeants effectifs correspondent aux personnes investies des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance, y compris en justice. Ils exercent leurs pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux autres instances dont le Conseil d'administration. Ils représentent la société dans ses rapports avec les tiers.

Afin de respecter les contraintes spécifiques aux activités tout en garantissant la cohérence avec la SGAPS IRCEM, des dirigeants effectifs ont été désignés : le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués afin de respecter le principe dit des « quatre yeux ». Ils doivent faire l'objet d'une notification auprès de l'ACPR.

Une répartition des travaux opérationnels est faite entre les dirigeants effectifs. Conformément au principe des « quatre yeux », les décisions significatives pour la SGAPS IRCEM sont prises conjointement par les dirigeants.

Depuis le 1^{er} octobre 2018, l'IRCEM dispose de 3 dirigeants effectifs :

- **Le Directeur Général**, Monsieur Jean-Charles GROLLEMUND ;
- **Les Directeurs Généraux Délégués**, Messieurs Alain Koutouan (Direction Actuariat, Risques et Finance) et Denis Jospin (Direction des Opérations Clients).

Comité des risques, solvabilité, actif passif

Le Conseil d'Administration de la SGAPS IRCEM met en place un comité spécialisé agissant sous sa responsabilité, qui assure le suivi de la politique, des procédures et du système de gestion des risques.

La composition de ce comité est fixée par le Conseil d'Administration : il est composé de 8 administrateurs. Il dispose d'un pouvoir de surveillance des risques puisqu'il est alimenté, en amont, par l'ensemble des travaux réalisés par les services opérationnels,

notamment les travaux de la Direction actuariat, risques et finance. Les principaux reportings sur les risques sont remontés directement au comité des risques solvabilité actif-passif après validation par la Direction Générale. Cela permet par la suite une remontée de l'information adaptée à une surveillance efficace des risques par le Conseil d'administration dans les travaux des fonctions opérationnelles.

Le comité est notamment chargé d'éclairer le Conseil d'administration sur ses décisions stratégiques en matière de :

- Règles de souscription ;
- Provisionnement technique ;
- Définition des cessions en réassurance ou de politique de placements ;
- Gestion actif-passif ;

- Situation prudentielle et financière du groupe ;
- Validation du rapport ORSA ;
- Application des règles relatives à la solvabilité, à la concentration des risques et des transactions intragroupes.

Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est composé de 8 administrateurs de la SGAPS IRCEM (à l'exclusion de la Présidence de la SGAPS) choisis en raison de leurs compétences en matière financière ou comptable ou formés dans ces domaines.

Le Comité d'Audit revoit l'ensemble des risques associés à l'information comptable et financière, ainsi que les reportings réglementaires associés. Il intègre les travaux de revue du contrôle interne et de la conformité.

Dans ce cadre, ce comité a notamment pour missions :

- D'étudier toutes questions relatives au processus d'élaboration de l'information financière ;
- De recueillir l'avis du commissaire aux comptes chargé du contrôle légal des comptes annuels des organismes affiliés à la SGAPS et des comptes consolidés ;
- De vérifier l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques (Il reçoit de la

Direction Générale les éléments nécessaires à l'accomplissement de cette mission), notamment l'efficacité des processus et procédures mis en place pour déceler, mesurer, contrôler, et gérer, les risques auxquels la SGAPS et les organismes affiliés sont ou pourraient être exposés ;

- De participer au processus de désignation des commissaires aux comptes de la SGAPS et des organismes affiliés. A cet égard, elle émet une recommandation sur le commissaire aux comptes proposé à la désignation et s'assure de son indépendance ;
- D'assurer le suivi des audits internes et externes.

Il rend compte régulièrement aux Conseils d'Administration de la SGAPS et des membres affiliés de l'exercice de ses missions et les informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

Fonctions clés

Conformément à la réglementation Solvabilité II, la SGAPS IRCEM a nommé les quatre responsables de fonctions clés sur les domaines suivants :

- **la fonction de gestion des risques** est portée par le Directeur Actuariat, Risques et Finance ;
- **la fonction de vérification de la conformité** est portée par la Directrice conformité et communication institutionnelle ;
- **la fonction d'audit interne** est assurée par le responsable de l'audit interne ;
- **la fonction actuarielle** est portée par le Directeur Adjoint Actuariat, Risques et Finance.

Les responsables des fonctions clés exercent leur activité sous l'autorité de la Direction Générale. Ils disposent d'une autorité suffisante ainsi que des moyens et ressources pour mener à bien leurs travaux en toute indépendance. Un comité interne regroupant les responsables des fonctions clés a par ailleurs été créé.

Les responsables des fonctions clés reportent directement à l'organe d'administration via le comité d'audit ou des risques et peuvent remonter à tout instant tout problème majeur identifié. Ils sont entendus à minima une fois par an par l'organe d'administration et présentent un rapport idoine.

Eventuels changements importants survenus au cours de l'exercice

Une nouvelle Vice-Présidente a été nommée en 2019 pour IRCEM Mutuelle et a intégré l'Assemblée Générale de la SGAPS IRCEM.

Pratique et politique de rémunération

La SGAPS IRCEM n'a pas de salarié en direct mais à travers les associations de moyens IRCEM Gestion et IRCEM GIE Assurantiel IRCEM (depuis le 1^{er} janvier 2019) auxquels elle adhère et qui rétribuent tous leurs salariés.

L'UES (Union Economique et Sociale) IRCEM définit une politique de rémunération. Celle-ci est élaborée conformément aux objectifs des entités du Groupe IRCEM et définit des règles strictes visant notamment à

limiter la rémunération variable (inférieure à un tiers de la rémunération fixe).

En ce qui concerne les membres du Conseil d'Administration, ils ne sont pas rémunérés pour exercer leur fonction. Des remboursements des frais occasionnés dans le cadre de l'exercice de leur mandat sont toutefois effectués, conformément à la procédure votée par le Conseil d'Administration qui s'appuie sur la réglementation Agirc-Arrco.

B.2. EXIGENCES DE COMPETENCE ET D'HONORABILITE

Les administrateurs, les dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés sont soumis à une exigence double de compétence et d'honorabilité.

Dans le cadre d'un système de gouvernance efficace, toutes les personnes qui dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent des fonctions clés doivent satisfaire en permanence aux exigences suivantes :

- Leurs qualifications professionnelles, connaissances et expériences sont suffisantes pour permettre une gestion saine et prudente (compétence),
- Elles sont de bonne réputation et intègres (honorabilité).

Politique de compétence et d'honorabilité

A cet effet, la SGAPS IRCEM a défini une **politique de compétence et d'honorabilité** validée par le Conseil d'Administration qui prévoit :

- la constitution d'un dossier d'évaluation des **compétences collectives** du Conseil d'Administration ;
- les modalités d'évaluation de l'**honorabilité** et de **compétence** ainsi que de **formation** et de **constitution des dossiers** ;
- la constitution d'un dossier **individuel de compétence et d'honorabilité** pour les dirigeants effectifs et les responsables de fonctions clés.

Des processus appropriés permettent de s'assurer qu'aucune personne ne puisse être recrutée ou ne puisse exercer sa fonction/mandat, si elle n'est pas évaluée appréciée comme compétente et honorable :

- Par une appréciation initiale lors de leur désignation ou élection ;
- Par une appréciation continue réalisée une fois par an, via une mise à jour et une validation annuelle des informations recueillies lors de l'appréciation initiale ;
- Par une appréciation ponctuelle résultant d'éléments déclencheurs.

Exigences de compétence et d'honorabilité, processus d'appréciation

L'évaluation du Conseil d'Administration, de la Direction Générale et des responsables des fonctions-clés s'appuie sur un cadre structuré et appliqué de manière cohérente.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration du Groupe Assurantiel est l'organe d'évaluation de la compétence et d'appréciation de l'honorabilité des administrateurs. Il reporte au Conseil d'administration de chaque entité concernée.

La compétence des membres des Conseils d'administration est évaluée collectivement en application des articles R.931-3-10-1 du code de la Sécurité sociale et R 114-9 du code de la Mutualité sur les thèmes suivants :

- Connaissance du marché des institutions de Prévoyance et de Mutuelle ;
- Connaissance des produits commercialisés par les entités assurantielles ;
- Stratégie d'entreprise et modèle économique ;
- Système de gouvernance de chaque entité ;
- Connaissance de l'analyse financière et actuarielle ;
- Cadre législatif et réglementaire applicable.

Pour apprécier la compétence collective permettant de vérifier si l'expertise au sein du Conseil d'Administration est suffisamment garantie, une évaluation de la compétence individuelle des administrateurs est réalisée à partir :

- des qualifications, la formation, des connaissances et l'expérience de la personne et de façon proportionnée aux attributions exercées dans les différents conseils
- et en prenant en considération la diversité des parcours. Il est par ailleurs rappelé que les administrateurs d'IRCEM Mutuelle sont élus.

Le Groupe Assurantiel a développé une politique de formation des administrateurs afin que ces derniers

disposent de formations leur permettant d'exercer leur mandat, depuis leur entrée en fonction jusqu'à la fin de celui-ci.

Ces formations comprennent une formation initiale obligatoire lors de la prise de mandat ainsi que des formations d'adaptation à l'évolution du mandat en prenant en compte les évolutions liées à l'actualité.

Un programme de formation des administrateurs est défini et présenté au Conseil d'administration, permettant de définir les axes prioritaires à partir d'une auto-évaluation de chacun des administrateurs.

Un bilan annuel des formations suivies au cours de l'exercice est réalisé au Conseil d'administration.

De plus, tout administrateur peut bénéficier :

- Annuellement de formations complémentaires en lien avec l'exercice de ses mandats et contribuant au développement de ses compétences;
- D'un bilan de compétences,
- D'une valorisation des compétences acquises dans l'exercice de son mandat, notamment dans le cadre d'une VAE.

LA DIRECTION GENERALE (DIRECTEUR GENERAL ET DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES) ET FONCTIONS-CLES

Une évaluation de la compétence et une appréciation de l'honorabilité de la Direction Générale et des fonctions-clés est effectuée à la fois lors des processus de recrutement et de manière régulière.

Cette évaluation est individuelle et s'appuie sur des qualifications, formation, connaissances et expérience minimums attendus de la personne, conformément aux textes en vigueur.

B.3. SYSTEME DE GESTION DES RISQUES Y COMPRIS L'ÉVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE

Organisation du système de gestion des risques

La SGAPS IRCEM met en œuvre un dispositif de gestion de ses risques permettant de s'assurer en permanence du respect du niveau de risque qu'elle est prête à accepter, ce niveau de risques et les limites associées étant définis par le Conseil d'Administration.

La SGAPS IRCEM place la gestion des risques au cœur de sa gouvernance dont les grands principes, formalisés dans une politique de gestion des risques dédiée, validée par le Conseil d'Administration, sont :

- la prise en compte permanente au niveau des instances dirigeantes de la gestion des risques ;
- le souhait de développement d'une culture forte de gestion des risques au sein de l'ensemble des membres affiliés ;
- la mise en place d'une structure de gestion des risques.

Les politiques suivantes ont été définies et sont validées chaque année au sein de la SGAPS IRCEM et des membres affiliés :

- La politique de gestion des risques ;
- La politique de contrôle interne ;
- La politique d'audit interne ;
- La politique de sous-traitance.

Ce dispositif de gestion des risques a notamment pour objectifs de :

- disposer d'une connaissance et d'une compréhension précise et actualisée des risques pour une prise de décision en conséquence ;
- prévenir et détecter les erreurs et les fraudes ;
- garantir la conformité avec la réglementation et les procédures internes ;
- assurer la continuité d'activité en permanence (PCA, et PCI plan de continuité informatique) ;
- assurer que les risques sont suivis et maîtrisés ou acceptés au regard du profil de risque et de l'appétence aux risques de la SGAPS IRCEM et de ses membres affiliés.

A ce titre, **le responsable de la fonction gestion des risques** est en charge de réaliser un reporting régulier sur les risques à la Direction Générale. La Direction Générale s'appuie sur le reporting de la Direction Actuariat Risques et Finance pour ses prises de décisions. Ce reporting comprend les éléments suivants :

- suivi des risques opérationnels ;
- présentation des indicateurs ;
- présentation des résultats de l'ORSA.

Evaluation interne des risques et de la solvabilité

Le dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA en anglais) est intégré au fonctionnement de l'entreprise et s'inscrit dans le cadre du dispositif de gestion des risques et est décrit au sein de la politique ORSA validée par le Conseil d'Administration. Cette politique décrit notamment :

- Les indicateurs de pilotage ;
- Les processus et procédures mis en place ;
- La méthodologie des analyses menées et leur fréquence ;
- Les exigences concernant la qualité des données ;

- La fréquence de réalisation, les éléments déclencheurs et les conséquences potentielles d'un ORSA exceptionnel.

Il s'agit d'un véritable outil stratégique intégré dans les décisions prises par la gouvernance de la SGAPS IRCEM et des membres affiliés.

L'ORSA est réalisé à fréquence annuelle et se décline a minima en trois évaluations conformément à l'article R354-3 du Code des assurances. Un ORSA exceptionnel est réalisé chaque fois que le profil de risque de la SGAPS IRCEM ou de l'un des membres affiliés évolue ou serait amené à évoluer de manière conséquente.

Le processus lié à l'ORSA suit les étapes suivantes :

- Revue de la politique interne ORSA et de la documentation ;
 - Définition du scénario central et des scénarii de stress avec la gouvernance ;
 - Production des calculs de l'ORSA permettant de déterminer le besoin global de solvabilité ;
 - Mise en commun des résultats et des recommandations ;
- Présentation des résultats de l'ORSA en comité ORSA interne ;
 - Rédaction du rapport ORSA par les membres du comité ORSA interne ;
 - Approbation du rapport ORSA par le Conseil d'Administration puis envoi du rapport ORSA à l'ACPR.

Rôle spécifique de la fonction gestion des risques

Le responsable de cette fonction clé a notamment pour missions de :

- Assurer le suivi de la mise en œuvre du système de gestion des risques ;
 - Contribuer à l'identification et à la quantification des risques modélisables ;
 - Identifier, évaluer, gérer, contrôler et reporter l'ensemble des risques quantifiables et non quantifiables (hors risques de non-conformité) et élaborer une cartographie de ces risques ;
- Reporter sur les risques à travers le dispositif ORSA et alerter en cas de dépassement des limites de risques définies sur les indicateurs ORSA ;
 - Communiquer sur les scénarii de stress au comité ORSA ;
 - Contrôler les risques par la mise en œuvre d'actions d'atténuation des risques.

Le responsable de la fonction de gestion des risques réalise un reporting régulier et des études sur les risques pour le comité ORSA interne.

Appétence aux risques

En octobre 2019, lors de l'étude du rapport ORSA 2019, les conseils d'administration d'IRCEM Prévoyance et d'IRCEM Mutuelle ont revu la définition de l'appétence aux risques :

« Optimiser l'espérance de vie sans incapacité de nos publics, tout en disposant d'un taux de couverture du SCR supérieur à 200% sur l'horizon du business plan. »

Ainsi, la raison d'être du groupe IRCEM, adaptée à la SGAPS, intègre le niveau de couverture du SCR.

Le suivi du respect de l'appétence est réalisé via les calculs de l'ORSA et plus précisément l'évaluation du besoin global de solvabilité et via les indicateurs de suivi permanent portant sur :

- Une estimation du volume de primes annuelles par segment d'activité ;
- Un suivi du rating des principaux réassureurs et des actifs ;
- Une estimation des best estimate par rapport aux données en norme sociale ;
- Etc.

B.4. SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

Description du système

La SGAPS IRCEM a mis en œuvre un dispositif de contrôle interne répondant à la réglementation en vigueur. La définition du Contrôle Interne retenue est conforme au référentiel COSO (Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission) et vise « (...) à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- La réalisation et l'optimisation des opérations ;
- La fiabilité des informations financières et de gestion ;
- La conformité aux lois et aux réglementations en vigueur ».

Une politique de contrôle interne définit les règles et les moyens mis en œuvre pour assurer et maintenir l'efficacité du système de contrôle interne.

La politique de contrôle interne permet de :

- Définir l'organisation du système de contrôle interne,
- Présenter le cadre du contrôle interne,
- Décrire les rôles et responsabilités des parties prenantes dans le contrôle interne,
- Décrire les reportings réalisés par le responsable du Contrôle Interne.

Ce dispositif s'articule autour d'un dispositif de contrôle reposant sur 3 niveaux.

Approche par les risques

Le dispositif de contrôle interne s'inscrit dans le cadre du dispositif global de gestion des risques mis en œuvre au sein du Groupe IRCEM. Il se base sur l'univers des risques du Groupe.

Le référentiel de gestion des risques retenu par le Groupe IRCEM est l'ISO 31000.

Concernant les risques opérationnels, ils sont suivis lors d'échanges avec chaque pilote propriétaire de risque et via la mise en œuvre d'un tableau de bord trimestriel regroupant les indicateurs de risques (« cartographie tous risques »). Ce tableau de bord permet d'assurer

une vision dynamique en matière de suivi des risques (identification, documentation, valorisation des indicateurs de risques et chiffres clés, analyse et mise en œuvre de plans d'actions).

Le suivi selon ces différents axes permet d'apporter un éclairage global quant au niveau de maîtrise des risques de notre cartographie et par là, de proposer si besoin une évolution de l'évaluation des risques afin de mettre à jour la cartographie. Il permet en outre l'analyse et l'identification des plans d'actions idoines devant être déclinés.

Dispositif et plan de contrôle

Le dispositif de contrôle s'articule autour de :

CONTROLES OPERATIONNELS DE PREMIER NIVEAU

Dans chaque Direction concernée, des contrôles de premier niveau sont prévus, mis en œuvre et suivis régulièrement via la formalisation de plans de contrôle. Les résultats obtenus sont analysés trimestriellement dans le cadre de « Réunions Performance de processus » pour permettre une meilleure réactivité dans la mise en œuvre d'actions correctives et/ou préventives issues de ces analyses.

Ces contrôles opérationnels de premier niveau sont tracés dans un outil interne déployé afin de centraliser et de sécuriser l'enregistrement et le suivi des campagnes de contrôle.

Les principaux contrôles effectués en 2019 sont les suivants :

- Contrôle systématique a priori des prestations IRCEM Prévoyance en fonction d'un seuil,
- Contrôle a priori par échantillonnage (tous montants),
- Modification de RIB (Point de contrôle systématique pour tout dossier contrôlé),
- Contrôle a posteriori (échantillon),
- Contrôle des régularisations.

CONTROLES DE SECOND NIVEAU

Le plan de contrôle interne de second niveau est formalisé sur la base de la cartographie des risques opérationnels et de l'univers des risques. Il comporte des contrôles complémentaires en fonction des besoins identifiés en cours d'exercice.

En lien avec les cartographies des risques opérationnels et des risques de non-conformité en vigueur, des contrôles clés ont été définis. Chaque test est

enregistré et fait l'objet d'un reporting. Les résultats sont présentés aux propriétaires de risques lors de réunions de validation durant lesquelles les actions à mettre en œuvre sont validées. Le suivi des actions s'effectue trimestriellement.

Les contrôles réalisés permettent d'évaluer le niveau de maîtrise des risques en complément des indicateurs de risques suivis trimestriellement.

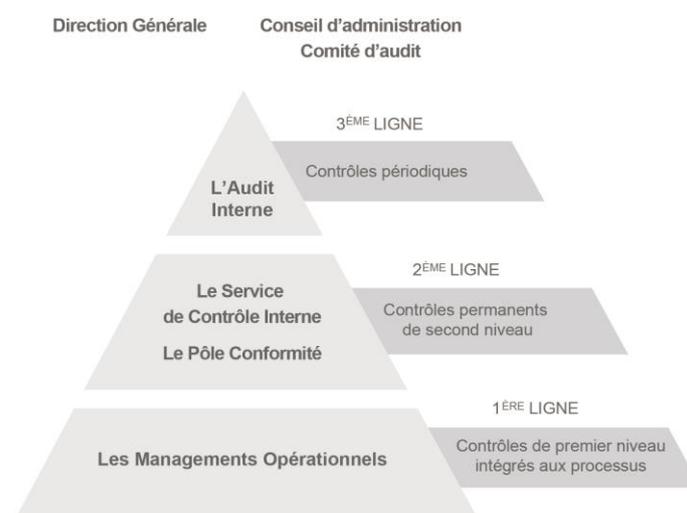
Sur l'exercice, les contrôles suivants ont été testés :

- Risque d'erreur dans la gestion des prestations : Efficacité du dispositif de contrôle de premier niveau : Réexécution du contrôle de premier niveau sur échantillon
- Risque de mauvaise affectation des charges entre les entités : Revue du dispositif de maîtrise de premier niveau
- Risque de Fraude : Contrôle transverse sur les créations et mises à jour de RIB : S'assurer de la mise en œuvre du dispositif de maîtrise lors des créations et mise à jour de RIB
- Risques de non respects des procédures RGPD dans le cadre de la relation clients : Réalisation d'appels mystères par typologie d'acteurs (internes et sous-traitants).

Ces contrôles ont donné lieu à la formalisation et la mise en œuvre de plans d'actions dédiés à l'amélioration du dispositif de maîtrise.

AUDIT INTERNE

Les activités d'audit sont réalisées dans le cadre du code déontologique et des normes professionnelles de l'Audit Interne. Ce dispositif est décrit dans la partie dédiée du présent rapport.



Organisation et reporting

Les rôles et responsabilités des acteurs intervenant sur le processus sont décrits dans la politique dédiée au Contrôle interne.

Le responsable du Contrôle Interne reporte au Directeur Général Délégué notamment en charge de l'Actuariat Risques et Finances, à la Direction Générale, au Comité d'Audit et au Conseil d'administration.

Rôle spécifique de la fonction conformité

La SGAPS IRCEM a adopté une politique de vérification de la conformité de ses activités sur l'ensemble du périmètre assurantiel. Cette politique décrit les principes, rôles et responsabilités, processus et procédures mis en œuvre par le Groupe assurantiel dans le cadre de la vérification de la conformité.

Elle s'inscrit dans le cadre de la vérification de la conformité aux règles définies par la législation et par les règles internes du Groupe Assurantiel. Ce document traite également du positionnement de la fonction de vérification de la conformité au sein de l'organisation, ainsi que de ses droits et prérogatives.

L'objectif de cette politique est de :

- Décrire la gouvernance, les rôles, responsabilité et les compétences liées à la vérification de la conformité ;
- Décrire le processus et les méthodes mises en œuvre dans le cadre de la vérification de la conformité ;
- Présenter les domaines de conformité,
- Présenter le plan de conformité et la matrice de conformité,
- Mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour éviter le risque de non-conformité ;
- Présenter les reporting mis en place par la fonction de vérification de la conformité.

Elle se décline au sein de la SGAPS IRCEM par un programme de conformité, qui est un plan de mise en œuvre permettant de :

- Réaliser une veille des dispositifs législatifs, réglementaires et administratifs afférant aux activités de la SGAPS IRCEM et de ses membres affiliés ;
- Conseiller les dirigeants effectifs et le Conseil d'Administration sur toutes les questions relatives aux respects des dispositions législatives, réglementaires et administratives ;
- Formaliser la définition des domaines de conformité à surveiller ;

- Identifier les processus porteurs de risques de conformité ;
- Assurer une déclinaison des plans de contrôle dans les métiers.

Elle assure la remise annuelle à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) des questionnaires obligatoires auxquels sont soumis la SGAPS IRCEM et ses membres affiliés :

- Questionnaire relatif au dispositif de prévention du blanchiment de capitaux et du financement des activités terroristes (LCB-FT) ;
- Questionnaire sur leurs pratiques commerciales et sur la protection de la clientèle.

Ces questionnaires établis pour chaque entité concernée et validés par un dirigeant effectif contribuent à l'évaluation des risques de non-conformité du dispositif interne de LCB-FT ainsi qu'en matière de protection de la clientèle ainsi qu'à la détection des points d'attention pour lesquels un plan d'actions sera proposé et suivi par la responsable fonction clé.

La fonction de vérification de la conformité est tenue de manière indépendante par une personne disposant de moyens nécessaires et appropriés, et de l'expertise adéquate pour réaliser ses travaux. Elle reporte directement au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit au moins une fois par an afin de réaliser un bilan des activités mises en œuvre et d'exposer le cas échéant les risques de non-conformité rencontrés et/ou qui font l'objet de plans d'action.

Cette fonction est rattachée hiérarchiquement à la Direction Générale et reporte à celle-ci de manière régulière. Elle est membre du comité exécutif du Groupe Assurantiel. Elle dispose donc d'une autorité suffisante et d'un droit d'accès à toute information nécessaire.

B.5. FONCTION D'AUDIT INTERNE

La fonction audit interne a pour objectif d'éclairer la gouvernance sur les dispositifs de maîtrise de risques existants. La fonction clé audit interne est strictement indépendante des fonctions qu'elle contrôle et dispose d'un droit d'accès à toutes les informations nécessaires à l'exercice de ses responsabilités. Le responsable de cette fonction qui est le responsable de l'audit interne participe au Comité d'audit de la SGAPS. Il reporte directement à ce Comité d'Audit et a un accès direct au Conseil d'Administration.

Une politique d'audit interne a été rédigée et fixe le cadre de la fonction audit interne.

Dans le respect de cette politique, la fonction audit interne s'appuie sur un processus de revue du système

de gestion des risques, du système de contrôle interne et de la gouvernance.

Ce processus est décliné au travers d'un plan d'audit approuvé par le Conseil d'Administration.

Les résultats des missions ainsi que le suivi des principales recommandations sont présentés à chaque réunion du Comité d'audit.

Les missions d'audit sont réalisées par une équipe dédiée de deux personnes ayant les compétences requises.

Un rapport annuel de la fonction clé audit interne est réalisé chaque année et détaille les résultats de ces travaux. Ce rapport est présenté en Comité d'audit et en Conseil d'Administration.

B.6. FONCTION ACTUARIELLE

Missions de la fonction actuarielle

La fonction clé actuarielle a notamment pour missions de :

- Coordonner, superviser et garantir le calcul des provisions techniques ;
- Emettre un avis sur le calcul des provisions, la politique de souscription et la politique de réassurance ;
- Contribuer à la modélisation des risques.

Conclusions du rapport de la fonction actuarielle

Le rapport 2019 de la fonction actuarielle, basé sur les travaux de clôture annuelle 31/12/2018, est décliné selon les chapitres suivants :

- **Souscription** : présentation des garanties proposées, faits notables de l'exercice, analyse de sinistralité, et avis sur la politique de souscription ;
- **Réassurance** : description du programme en vigueur, données clés, gestion des risques, et avis sur la politique de réassurance) ;
- **Provisions techniques** : cartographie des provisions, méthodologies d'évaluation, hypothèses et conclusions ;
- **Qualité des données** ;
- Contribution au système de **gestion des risques**.

Le rapport 2019 conclut :

- A l'adéquation des politiques de souscription et de réassurance ;
- A l'adéquation des méthodologies, des modèles et des hypothèses utilisés dans le calcul des provisions techniques ;
- A la suffisance et à la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques ;

Enfin, le rapport établit 16 recommandations pour l'ensemble de la SGAPS IRCEM, qui seront suivies en 2020.

B.7. SOUS-TRAITANCE

La SGAPS IRCEM et ses organismes affiliés ont recours à de la sous-traitance sur tout ou partie des domaines suivants :

- la gestion des cotisations et du recouvrement des accords obligatoires ;
- la gestion des prestations santé ;
- l'hébergement du système Informatique ;
- la gestion financière et la gestion des actifs.

La Directive Solvabilité II fixe des règles de contrôle vis à vis des sous-traitants, dans ce cadre, la SGAPS IRCEM a formalisé une politique et un dispositif de suivi de la sous-traitance.

Cette politique fixe le cadre qui vise à :

- définir une activité critique ou importante pour la SGAPS IRCEM ;
- définir le processus et les étapes de sélection des sous-traitants ;
- définir les prérequis nécessaires contenus dans l'accord de sous-traitance ;

- mettre en place des procédures de contrôle permettant de gérer le risque de défaillance d'un sous-traitant.

Ainsi la SGAPS IRCEM a mis en œuvre un dispositif de suivi des contrôles chez ses sous-traitants en fonction d'une approche par les risques. Ce dispositif de contrôle s'appuie sur :

- la cartographie des risques chez le sous-traitant,
- la mise en œuvre de contrôles opérationnels et de contrôles de second niveau,
- le suivi de recommandations à l'issue de la revue des contrôles.

Ce dispositif est complété si besoin par une revue de l'audit interne.

B.8. AUTRES INFORMATIONS

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la SGAPS IRCEM susceptible d'impacter le système de gouvernance n'est à mentionner.

Cette page a été laissée blanche intentionnellement.



Sale Report

Summary





C.Profil de risque

C.1 Risque de souscription

C.2 Risque de marché

C.3 Risque de crédit

C.4 Risque de liquidité

C.5 Risque opérationnel

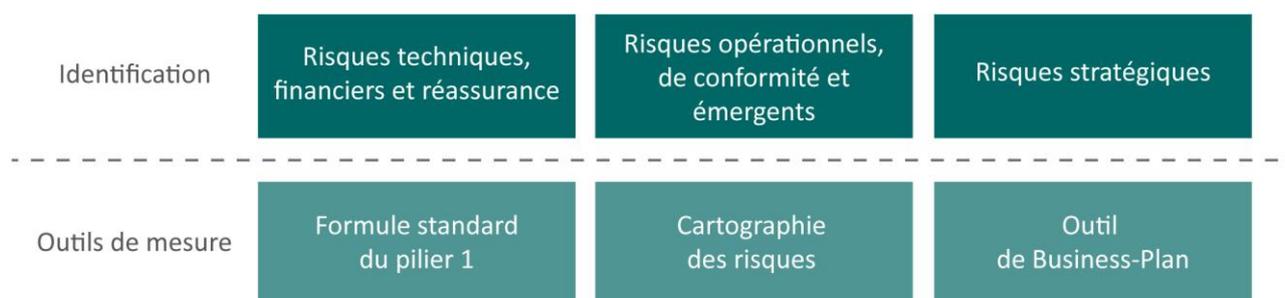
C.6 Autres risques importants

C.7 Autres informations

C. PROFIL DE RISQUE

Le profil de risque de la SGAPS IRCEM se compose des risques issus de la formule standard et des autres risques identifiés dans le cadre de l'exercice ORSA.

Le profil de risque de la SGAPS IRCEM et de ses membres affiliés est appréhendé de la manière suivante :



Le profil de risque 2019 de la SGAPS IRCEM est stable par rapport à 2018. Les risques les plus importants sont le risque de marché et le risque de souscription santé en 2019, comme en 2018.

C.1. RISQUE DE SOUSCRIPTION

Appréhension du risque de souscription

Le risque de souscription et de provisionnement de la SGAPS IRCEM correspond au risque de perte financière découlant d'une tarification ou d'un provisionnement inadapté à la garantie sous-jacente (les cotisations ne permettent pas de couvrir les prestations et frais de l'organisme ou les provisions ne permettent pas de couvrir les prestations afférentes).

Le risque de souscription et de provisionnement de la SGAPS IRCEM est lié aux activités prévoyance et santé de ses membres. Il est évalué conformément aux principes de la formule standard.

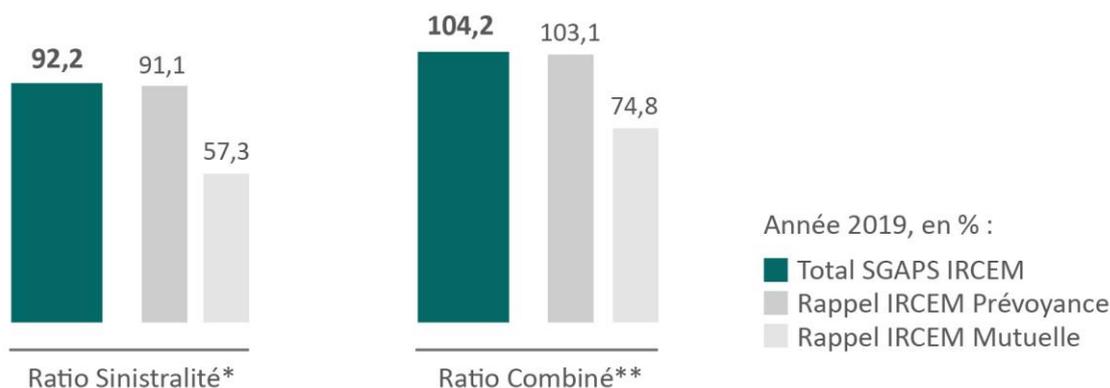
Le montant du SCR de la SGAPS IRCEM est de 254 540 k€. Concernant le risque de souscription, il s'établit à 16 879 k€ pour le SCR Vie et 121 660 k€ pour le SCR Santé.

Mesure du risque de souscription et risques majeurs

Le suivi de l'activité de souscription est réalisé au moyen de la mise en place de tableaux de bord.

Les principaux indicateurs sont :

- L'évolution du portefeuille (montant de cotisations) : -1,3% ;
- Les écarts entre les provisions estimées et les prestations constatées ;
- Le ratio de sinistralité et le ratio combiné.



* (Charges de Sinistres + Provisions / Cotisations Acquisées)

** (Charges de Sinistres + Provisions / Cotisations Acquisées) + (Frais / Cotisations Emises)

Ces deux ratios tiennent compte de retraitements liés à la combinaison des comptes.

Au regard du risque de souscription, la SGAPS IRCEM est particulièrement sensible à la fréquence d'arrêt de travail et à la probabilité de passage en invalidité.

Maitrise du risque de souscription

Les principales techniques d'atténuation du risque de souscription sont :

- **La politique de souscription et de provisionnement** : La SGAPS IRCEM souscrit exclusivement des risques qu'elle maîtrise et est en mesure d'évaluer et contrôler. Elle évalue et maîtrise ses risques au travers de la politique de souscription et de provisionnement qui fixe un cadre et les limites de risques.
- **L'étude annuelle de politique tarifaire** : L'étude annuelle de politique tarifaire permet d'étudier l'équilibre du portefeuille et le cas échéant, de procéder aux ajustements tarifaires nécessaires.
- **Le programme de réassurance** : La SGAPS IRCEM met en œuvre une politique triennale de couverture des risques par un programme de réassurance couvrant ses risques.

Par ailleurs, la sensibilité au risque de souscription est testée par le processus ORSA par les scénarios d'augmentation de la sinistralité et perte brutale de chiffre d'affaires.

Les résultats de ces tests sont présentés dans le rapport ORSA 2019 et démontrent la résistance de l'organisme à ces chocs adverses.

C.2. RISQUE DE MARCHE

Appréhension du risque de marché

Le risque de marché correspond à l'impact sur les fonds propres de la SGAPS IRCEM de mouvements défavorables liés aux investissements.

La SGAPS IRCEM respecte le principe de la personne prudente via la mise en place d'une organisation et un règlement financier interne permettant une gestion prudente en matière d'investissement.

Cette famille de risque est largement dominante dans le profil de risque de la SGAPS IRCEM.

De par ses investissements, la SGAPS IRCEM est exposée aux risques de marché suivants :

- **Le risque de taux** : ce risque existe pour des produits sensibles aux taux d'intérêt.
- **Le risque actions** : ce risque correspond aux variations du cours des actions détenues.
- **Le risque immobilier** : ce risque correspond à la variation du prix ou de la valorisation d'un actif consécutif à une évolution défavorable du prix de l'immobilier.
- **Le risque de spread** : le risque de spread correspond à l'écart entre une obligation émise par une entreprise, une collectivité territoriale ou un organisme et un emprunt d'État théorique qui aurait les mêmes flux financiers.
- **Le risque de concentration et de liquidité** : ce risque provient de la concentration d'un portefeuille sur un même groupe d'émetteurs.
- **Le risque de change** : il s'agit du risque de variation à la hausse ou à la baisse des devises étrangères.

Mesure du risque de marché et risques majeurs

La SGAPS IRCEM a mis en œuvre un processus de contrôle afin de vérifier le respect du principe de la personne prudente. Le contrôle des limites opérationnelles fait l'objet d'un reporting régulier au comité des risques ainsi qu'au Conseil d'Administration.

Les principaux indicateurs sont :

- L'allocation stratégique des investissements validée par le Conseil d'Administration.
- Le coût d'un euro de placement en termes de SCR.
- L'évolution des plus et moins-values latentes et rendement par type d'actifs
- L'évolution des notations des actifs en portefeuille.
- La concentration du portefeuille sur un secteur, pays ou zone géographique.

Maitrise du risque de marché

Les principaux dispositifs et techniques d'atténuation du risque de marché sont :

- **L'application de la personne prudente** : Le principe de la personne prudente s'applique au sein des membres affiliés de la SGAPS IRCEM. Ainsi, celle-ci n'a pas recours à des produits structurés complexes et priorise les produits financiers classiques. Les actifs sont investis de façon à garantir la sécurité et la liquidité de l'ensemble du portefeuille.
- **Le règlement financier** : La SGAPS IRCEM a rédigé un règlement financier interne qui définit les règles d'investissements, les limites et quotas.
Il est validé par le Conseil d'Administration après avoir été présenté au comité des risques. Le règlement financier la SGAPS IRCEM ne prévoit pas l'utilisation des instruments dérivés pour la réduction des risques.

- **Le recours à des organismes de placement collectif** : Les actifs font l'objet d'une diversification appropriée de façon à éviter une dépendance excessive sur un émetteur / groupe d'émetteurs ou une classe d'investissement.

Les résultats des scénarios de stress démontrent la résistance de l'organisme à ces chocs adverses.

C.3. RISQUE DE CREDIT

Appréhension du risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit correspond à la mesure de l'impact sur les fonds propres de mouvements défavorables liés au défaut de l'ensemble des tiers auprès desquels l'organisme présente une créance ou dispose d'une garantie.

Ce risque de défaut peut provenir :

- Du non-paiement des créances détenues auprès de tiers ;
- Du défaut d'un réassureur ;
- Du défaut des banques au regard des liquidités détenues.

Mesure du risque de crédit et risques majeurs

La SGAPS IRCEM pilote son risque de crédit au travers de plusieurs indicateurs suivis régulièrement :

- La notation des banques ;
- La notation des réassureurs ;
- La concentration du portefeuille en termes de banques et de réassureurs ;
- Le suivi du paiement des créances des adhérents et des tiers.

Maitrise du risque de contrepartie

Les principales techniques d'atténuation du risque de contrepartie concernent la réassurance.

Les réassureurs ayant dans leurs comptes, les titres utilisés en nantissement des provisions cédées, sont donc responsables de leurs qualités. La SGAPS IRCEM s'assure en revanche que la valeur du portefeuille nanti est supérieure au montant des provisions cédées. En cas d'insuffisance, une demande de nantissement complémentaire est adressée aux réassureurs.

C.4. RISQUE DE LIQUIDITE

Appréhension du risque de liquidité

L'article R352-1 du Code des assurances définit le risque de liquidité comme « le risque, pour les entreprises d'assurance et de réassurance, de ne pas pouvoir réaliser leurs investissements et autres actifs en vue d'honorer leurs engagements financiers au moment où ceux-ci deviennent exigibles ».

Pour limiter ce risque, les membres affiliés de la SGAPS IRCEM détiennent une trésorerie équivalente au moins au paiement de 6 mois de prestations.

Mesure du risque de liquidité et risques majeurs

La majorité des placements, hors Immobilier, détenus par la SGAPS IRCEM et ses membres affiliés présentent une liquidité quotidienne.

Pour ses engagements à court terme,

- L'évolution du montant des prestations réglées et provisionnées ;
- Les délais de règlement ;
- Le niveau de trésorerie ;
- La liquidité des placements détenus en portefeuille, sont suivis.

Maitrise du risque de liquidité

Afin de maîtriser le risque de liquidité, chacun des membres affiliés de la SGAPS IRCEM , dans le cadre de sa gestion des placements s'assurent de disposer d'une poche d'actifs de court terme pouvant être vendus immédiatement afin de faire face à une potentielle impasse de trésorerie à court terme équivalent à au moins 6 mois de prestations.

C.5. RISQUE OPERATIONNEL

Appréhension du risque opérationnel

Le risque opérationnel correspond aux pertes potentielles qui pourraient résulter d'une défaillance au sein de l'organisme, défaillance qui pourrait être imputée à un défaut de contrôle interne. La SGAPS IRCEM a identifié les principaux risques opérationnels suivants :

- **Risques de non-conformité** (sanctions financières liées à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ou bien encore la protection de la clientèle) ;

- **Risques juridiques** (frais juridiques engagés et amendes faisant suite à des litiges) ;
- **Risque de fraude interne et externe** ;
- **Risques d'exécution des opérations** (défaillance humaine, de contrôle, d'organisation, etc.) ;
- **Risque de défaillance des systèmes d'information** (indisponibilité ou latence des outils affectant la capacité de travail, etc.) ;
- **Risques liés à la qualité des prestations sous-traitées** (qualité et délai de gestion, etc.) ;
- **Risques relevant de la sécurité des biens et des personnes** (incendie, etc., affectant la disponibilité des collaborateurs et des locaux) ;
- **Risques de réputation** (dégradation de l'image de la SGAPS IRCEM suite à une mauvaise qualité de gestion ou un défaut de conseil lors de la commercialisation, à la qualité des produits) ;
- **Risques liés à l'évolution de l'environnement légal** (nouvelle réglementation affectant directement ou indirectement la capacité à maintenir une activité).

Mesure du risque opérationnel

Au sein de la cartographie des risques, l'identification des risques opérationnels majeurs fait l'objet d'une analyse et donne lieu à des plans d'actions visant à restreindre ou éliminer les causes sous-jacentes.

Les risques opérationnels majeurs suivants ont été identifiés :

- **Risques juridiques et de non-conformité** ;
- **Risque de défaillance des systèmes d'information** ;
- **Risques liés à la qualité des prestations sous-traitées** ;
- **Risques de réputation.**

Maitrise du risque opérationnel

Pour encadrer et limiter ces risques opérationnels, la SGAPS IRCEM se repose sur son dispositif de contrôle interne présenté en B.4 de ce rapport. La cartographie des risques prévoit des actions de maîtrise des risques opérationnels.

Le suivi des risques est réalisé via la mise en œuvre d'un point semestriel de suivi avec chaque Directeur (propriétaire de risques). Ce suivi général intègre, outre

le suivi des risques avec les pilotes, les axes « incidents avérés » issus de la base « incidents », le suivi des recommandations majeures de l'audit interne, les résultats des contrôles de second niveau.

Ce suivi permet d'apporter un éclairage quant au niveau de maîtrise des risques et par là, de proposer si besoin une évolution de l'évaluation des risques afin de mettre à jour la cartographie des risques.

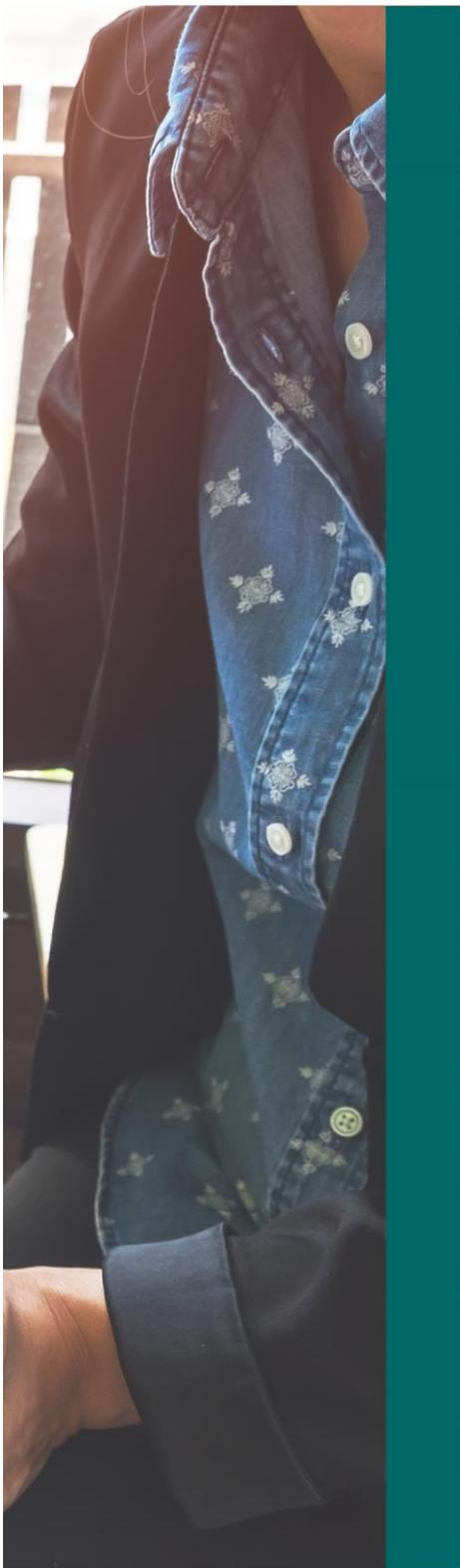
C.6. AUTRES RISQUES IMPORTANTS

Aucun autre risque important ou qualifié comme tel susceptible d'impacter le profil de risque présenté plus haut n'est à mentionner.

C.7. AUTRES INFORMATIONS

Au-delà des aspects de rentabilité et de solvabilité, la SGAPS IRCEM accorde une importance particulière à sa responsabilité sociétale à travers la prise en compte de critères d'investissements socialement responsables et également des investissements solidaires.





D.Valorisation à des fins de solvabilité

D.1 Actifs

D.2 Provisions techniques

D.3 Autres Passifs

D.4 Méthodes de valorisation

D.5 Autres informations

D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

D.1. ACTIFS

Présentation du bilan

Le Bilan actif en norme prudentielle, conformément aux états financiers Solvabilité II, se présente de la manière suivante :

Bilan actif	SGAPS IRCEM	IRCEM Prévoyance	IRCEM Mutuelle
Impôt différé actif	28 428 k€	26 563 k€	1 735 k€
Immobilier (usage propre)	6 301 k€	848 k€	10 k€
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	1 164 585 k€	1 142 313 k€	29 433 k€
Immobilier (autre que pour usage propre)	0 k€	0 k€	0 k€
Participations	6 831 k€	13 992 k€	0 k€
Obligations	443 700 k€	429 950 k€	13 749 k€
Fonds d'investissement	647 998 k€	632 320 k€	15 678 k€
Dépôts autres que ceux assim. à de la trésorerie	66 056 k€	66 051 k€	5 k€
Provisions techniques cédées	181 535 k€	181 671 k€	1 763 k€
Créances nées d'opérations d'assurance	1 878 k€	2 921 k€	9 k€
Créances nées d'opérations de réassurance	3 455 k€	3 447 k€	1 346 k€
Autres créances (hors assurance)	99 796 k€	93 223 k€	744 k€
Trésorerie et équivalent trésorerie	112 638 k€	84 265 k€	28 374 k€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	263 k€	256 k€	5 k€
Total de l'actif	1 598 880 k€	1 535 506 k€	63 419 k€

Base générale de comptabilisation des actifs

Les **placements financiers** ont été valorisés à leur valeur de marché. Les coupons courus et les surcotes / décotes sont classés en bas de bilan dans le référentiel statutaire (norme comptable française) et annulés dans le référentiel Solvabilité II lors de la mise à la juste valeur.

Les **fonds d'investissements** sont valorisés à la valeur de marché ainsi que les obligations détenues. La valorisation est établie sur la base de la valeur liquidative en date du 31 décembre 2019 et issue d'un marché organisé.

D.2. PROVISIONS TECHNIQUES

Montant des provisions techniques et méthodologie

Les provisions techniques sont réparties de la manière suivante :

Bilan passif	SGAPS IRCEM	IRCEM Prévoyance	IRCEM Mutuelle
Provisions techniques (similaire à la non-vie)	249 914 k€	249 504 k€	579 k€
Meilleure estimation	215 625 k€	215 405 k€	309 k€
Marge de risque	34 290 k€	34 099 k€	270 k€
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	337 962 k€	337 964 k€	0 k€
Meilleure estimation	337 478 k€	337 478 k€	0 k€
Marge de risque	484 k€	485 k€	0 k€
Provisions techniques vie (hors santé, UC ou indexés)	67 112 k€	48 892 k€	20 697 k€
Meilleure estimation	60 946 k€	44 141 k€	19 379 k€
Marge de risque	6 166 k€	4 751 k€	1 318 k€
Autres provisions techniques	0 k€	0 k€	0 k€
Total du passif : provisions techniques	654 989 k€	636 359 k€	21 277 k€

Les provisions techniques prudentielles sont définies comme le montant qu'une entreprise d'assurance ou de réassurance devrait payer en cas de transfert de ses obligations contractuelles à une autre entreprise.

Elles comportent deux composantes :

- **la meilleure estimation des engagements d'assurance** correspond à la moyenne probabilisée des flux de trésorerie futurs. Elle est calculée brute de réassurance en distinguant les provisions de primes et les provisions de sinistres ;
- **la marge de risque** correspond au coût que représente la mobilisation d'un montant de fonds propres égal au capital de solvabilité requis nécessaire pour faire face aux engagements.

Selon la typologie des garanties, les méthodes actuarielles reconnues par la profession sont appliquées.

Ces méthodes permettent de calculer le Best Estimate (la meilleure estimation) pour calculer les provisions. En ce qui concerne le Best Estimate de Primes, celui-ci est estimé par projection de l'activité sur une année hors affaires nouvelles.

L'actualisation des flux ainsi obtenus est menée par la courbe des taux sans risque de l'EIOPA. Au Best

Estimate est ajoutée une marge pour risque déterminée à partir de méthodes dites proxies proposées par l'EIOPA.

Pour information, la SGAPS IRCEM n'utilise pas :

- d'ajustements égalisateurs (de la courbe des taux sans risque) ;
- de correction pour volatilité (de la courbe des taux sans risque) ;
- de mesures transitoires « taux » et « provisions ».

D.3. AUTRES PASSIFS

Montant des autres passifs et méthodologie

Les autres passifs, se présentent de la manière suivante :

Autres passifs	SGAPS IRCEM	IRCEM Prévoyance	IRCEM Mutuelle
Provisions autres que les provisions techniques	2 071 k€	850 k€	1 221 k€
Impôts différés passifs	35 180 k€	32 939 k€	2 448 k€
Dettes envers les établissements de crédit	11 229 k€	265 k€	10 964 k€
Dettes nées d'opérations d'assurance	0 k€	0 k€	0 k€
Dettes nées d'opérations de réassurance	832 k€	1 587 k€	1 845 k€
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	100 948 k€	98 718 k€	2 569 k€
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	115 719 k€	115 719 k€	0 k€
Total	265 977 k€	250 077 k€	19 045 k€

Pour IRCEM Prévoyance, les « autres passifs » comportent essentiellement les fonds sociaux et réserves générales, ainsi que les impôts différés passifs.

Pour IRCEM Mutuelle, il s'agit essentiellement des dettes diverses, des dettes nées d'opérations de réassurance, ainsi que des impôts différés passifs.

D.4. METHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES

La SGAPS IRCEM n'utilise aucune méthode de valorisation alternative autre que celles prévues par la réglementation et présentées ci-dessus.

D.5. AUTRES INFORMATIONS

En synthèse des informations communiquées dans les parties D.1 (Actif), D.2 (Provisions techniques) et D.3 (Autres passifs) :

Bilan synthétique	SGAPS IRCEM	IRCEM Prévoyance	IRCEM Mutuelle
Actif	1 598 880 k€	1 535 506 k€	63 419 k€
Provisions techniques brutes	654 989 k€	636 359 k€	21 277 k€
Autres passifs	265 977 k€	250 077 k€	19 045 k€
Fonds propres	677 914 k€	649 070 k€	23 097 k€





E. Gestion du Capital

E.1 Fonds propres

**E.2 Capital de solvabilité requis
et minimum de capital requis**

**E.3 Utilisation du sous-module
« risque sur actions » fondé sur la durée
dans le calcul du capital de solvabilité
requis**

**E.4 Différence entre la formule standard
et tout modèle interne utilisé**

**E.5 Non-respect du capital de solvabilité
requis et non-respect du minimum de
capital requis**

E.6 Autres informations

E. GESTION DU CAPITAL

E.1. FONDS PROPRES

La gestion des fonds propres de la SGAPS IRCEM et de ses membres affiliés est revue annuellement par le Conseil d'Administration qui prend connaissance de la couverture de la marge et des résultats des scénarios prospectifs qu'il approuve sur un horizon de 5 ans. La politique de gestion des fonds propres est précisée dans la politique du même nom.

Comme détaillé dans la section D, les fonds propres sont déterminés par la différence entre l'actif et le passif.

Structure des fonds propres

La structure des fonds propres se présente de la manière suivante :

Structure des fonds propres	SGAPS IRCEM	IRCEM Prévoyance	IRCEM Mutuelle
Fonds d'établissement	6 000 k€	3 000 k€	3 000 k€
Réserves statutaires	744 205 k€	685 779 k€	16 391 k€
Fonds propres S1	750 205 k€	688 779 k€	19 391 k€
Réserve de réconciliation	-72 292 k€	-39 709 k€	3 706 k€
Fonds propres S2	677 914 k€	649 070 k€	23 097 k€

Passifs subordonnés

La SGAPS IRCEM n'a pas à ce jour de passifs subordonnés.

Fonds propres éligibles et disponibles

Structure des fonds propres	SGAPS IRCEM	IRCEM Prévoyance	IRCEM Mutuelle
Total des fonds propres disponibles/éligibles pour couvrir le SCR et le MCR	677 914 k€	649 070 k€	23 097 k€
Capital de solvabilité requis	254 540 k€	248 004 k€	7 834 k€
Minimum de capital requis	68 201 k€	62 001 k€	6 200 k€
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	266 %	262 %	295 %
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	994 %	1 047 %	373 %

Ces deux ratios sont satisfaisants au regard de la législation qui demande aux organismes une couverture au-delà de 100%. Leur valeur est conforme aux valeurs attendues dans les indicateurs de suivi des risques de l'ORSA.

E.2. CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

Le capital de solvabilité requis (*Solvability Capital Requirement* soit SCR) de la SGAPS IRCEM est calculé selon la formule standard et aucune simplification ni mesures transitoires ou paramètre propre à la SGAPS IRCEM n'ont été utilisées pour les besoins du calcul du SCR.

Capital de solvabilité requis

Le capital de solvabilité requis (SCR) se décompose de la manière suivante :

Décomposition du SCR	SGAPS IRCEM	IRCEM Prévoyance	IRCEM Mutuelle
SCR de marché	185 484 k€	182 533 k€	4 384 k€
SCR de défaut	9 663 k€	8 007 k€	1 045 k€
SCR vie	16 879 k€	14 392 k€	2 857 k€
SCR santé	121 660 k€	119 489 k€	2 636 k€
SCR non vie	0 k€	0 k€	0 k€
SCR incorporels	0 k€	0 k€	0 k€
Effet de diversification	-78 687 k€	-74 997 k€	-3 413 k€
BSCR	254 999 k€	249 424 k€	7 509 k€
Ajustement	-9 973 k€	-9 600 k€	-712 k€
SCR opérationnel	8 262 k€	8 179 k€	1 038 k€
SCR entités non-financières	1 253 k€	-	-
SCR global	254 540 k€	248 004 k€	7 834 k€

Le **SCR d'IRCEM Prévoyance** est de **248 M€** en 2019, contre 212,3 M€ en 2018.

Le **SCR d'IRCEM Mutuelle** est de **7,8 M€** en 2019, contre 7,2 M€ en 2018.

Pour la **SGAPS IRCEM**, les principales évolutions 2019 concernent les hausses du SCR Marché (+30%) et du SCR Santé (+6%).

La **hausse du SCR Marché** (+30%) est liée essentiellement au risque actions, qui connaît une forte augmentation en lien d'une part avec une remontée boursière, et d'autre part à une hausse du "choc" à appliquer de par l'actualisation de l'ajustement symétrique (pour les actions de type 1, le choc est de 38,92% en 2019, contre 32,66% en 2018).

La **hausse du SCR Santé** (+6%) est liée au SCR Santé NSLT, calculé lui-même sur base des cotisations et provisions techniques nettes de de réassurance : d'une part, les provisions évoluent à la hausse, et d'autre part la réassurance proportionnelle est en baisse (sur la plupart des garanties, la quote-part cédée est passée de 21% en 2018 à 18% en 2019).

Minimum de Capital Requis

Le minimum de capital requis (*Minimum Capital Requirement* soit MCR) se décompose de la manière suivante :

Décomposition du MCR	SGAPS IRCEM	IRCEM Prévoyance	IRCEM Mutuelle
MCR Vie	8 979 k€	8 493 k€	486 k€
MCR Non-Vie	35 904 k€	35 229 k€	675 k€
MCR linéaire	44 883 k€	43 722 k€	1 161 k€
MCR combiné	63 959 k€	62 001 k€	1 959 k€
AMCR	6 200 k€	6 200 k€	6 200 k€
MCR global	68 201 k€	62 001 k€	6 200 k€

Le MCR d'**IRCEM Prévoyance** est de 62 M€ en 2019 (contre 53,1 M€ en 2018). Il correspond au plancher égal à 25% du SCR, comme en 2018.

Le MCR d'**IRCEM Mutuelle** est de 6,2 M€ en 2019 (idem 2018). Il correspond au plancher absolu (AMCR) appliqué aux entités mixtes.

E.3. UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDE SUR LA DUREE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS

La SGAPS IRCEM n'utilise pas le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du Capital de Solvabilité Requis.

E.4. DIFFERENCE ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE

La SGAPS IRCEM et ses membres affiliés utilisent uniquement la formule standard pour leurs besoins de calcul du capital de solvabilité requis (SCR). Aucun calcul du capital de solvabilité requis n'est réalisé via un modèle interne, même partiellement.

E.5. NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

Sur l'exercice 2019, la SGAPS IRCEM a respecté les exigences de capital minimum requis (MCR) et de capital de solvabilité requis (SCR).

E.6. AUTRES INFORMATIONS

Aucune autre information n'est à mentionner.



Cette page a été laissée blanche intentionnellement.





ANNEXES

QRT SGAPS IRCEM
QRT IRCEM PREVOYANCE
QRT IRCEM MUTUELLE

ANNEXES

QRT SGAPS IRCEM

En complément des éléments narratifs du SFCR décrits plus haut, sont présentés pour SGAPS IRCEM les états QRT suivants :

S.02.01.02 : Bilan prudentiel Actif

Actifs		Valeur
		Solvabilité II C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0 k€
Actifs d'impôts différés	R0040	28 428 k€
Excédent du régime de retraite	R0050	0 k€
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	6 301 k€
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	1 164 585 k€
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0 k€
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	6 831 k€
Actions	R0100	0 k€
Actions – cotées	R0110	0 k€
Actions – non cotées	R0120	0 k€
Obligations	R0130	443 700 k€
Obligations d'État	R0140	220 335 k€
Obligations d'entreprise	R0150	214 981 k€
Titres structurés	R0160	8 384 k€
Titres garantis	R0170	0 k€
Organismes de placement collectif	R0180	647 998 k€
Produits dérivés	R0190	0 k€
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	66 056 k€
Autres investissements	R0210	0 k€
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0 k€
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0 k€
Avances sur police	R0240	0 k€
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0 k€
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0 k€
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	181 535 k€
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	51 501 k€
Non-vie hors santé	R0290	0 k€
Santé similaire à la non-vie	R0300	51 501 k€
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	130 034 k€
Santé similaire à la vie	R0320	105 903 k€
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	24 132 k€
Vie UC et indexés	R0340	0 k€
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0 k€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	2 297 k€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	3 036 k€
Autres créances (hors assurance)	R0380	99 796 k€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0 k€
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0 k€
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	112 638 k€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	263 k€
Total de l'actif	R0500	1 598 880 k€

S.02.01.02 : Bilan prudentiel Passif

Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	249 914 k€
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0 k€
Meilleure estimation	R0540	0 k€
Marge de risque	R0550	0 k€
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	249 914 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0 k€
Meilleure estimation	R0580	215 625 k€
Marge de risque	R0590	34 290 k€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	405 074 k€
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	337 962 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0 k€
Meilleure estimation	R0630	337 478 k€
Marge de risque	R0640	484 k€
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	67 112 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0 k€
Meilleure estimation	R0670	60 946 k€
Marge de risque	R0680	6 166 k€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0 k€
Meilleure estimation	R0710	0 k€
Marge de risque	R0720	0 k€
Passifs éventuels	R0740	0 k€
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	2 071 k€
Provisions pour retraite	R0760	0 k€
Dépôts des réassureurs	R0770	0 k€
Passifs d'impôts différés	R0780	35 180 k€
Produits dérivés	R0790	0 k€
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	11 229 k€
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0 k€
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	0 k€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	832 k€
Autres dettes (hors assurance)	R0840	100 948 k€
Passifs subordonnés	R0850	0 k€
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0 k€
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0 k€
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	115 719 k€
Total du passif	R0900	920 966 k€
Excédent d'actif sur passif	R1000	677 914 k€

S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité : Non-vie

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)										Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance non proportionnelle acceptée)					Total	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150		C0160
Primes émises																	
Brut – assurance directe	R0110	11 265 k€	206 778 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	218 044 k€
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Brut – Réassurance non proportionnelle	R0130	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Part des réassureurs	R0140	0 k€	44 616 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	44 616 k€							
Net	R0200	11 265 k€	162 162 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	173 428 k€
Primes acquises																	
Brut – assurance directe	R0210	11 265 k€	193 166 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	204 431 k€
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Brut – Réassurance non proportionnelle	R0230	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Part des réassureurs	R0240	0 k€	39 805 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	39 805 k€							
Net	R0300	11 265 k€	153 361 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	164 626 k€
Charge des sinistres																	
Brut – assurance directe	R0310	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	8 421 k€	113 918 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	122 340 k€
Brut – Réassurance non proportionnelle	R0330	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Part des réassureurs	R0340	-10 k€	22 088 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	22 078 k€							
Net	R0400	8 431 k€	91 831 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	100 267 k€							
Variation des autres provisions techniques																	
Brut – assurance directe	R0410	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0 k€	-4 205 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-4 205 k€							
Brut – Réassurance non proportionnelle	R0430	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Part des réassureurs	R0440	0 k€	-2 327 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-2 327 k€							
Net	R0500	0 k€	-1 878 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-1 878 k€							
Dépenses engagées	R0550	1 848 k€	15 075 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	16 923 k€							
Autres dépenses	R1200	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total des dépenses	R1300	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	23 799 k€

S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité : Vie

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises										
Brut	R1410	0 k€	2 505 k€	0 k€	26 483 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	28 989 k€
Part des réassureurs	R1420	0 k€	0 k€	0 k€	5 936 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	5 936 k€
Net	R1500	0 k€	2 505 k€	0 k€	20 548 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	23 053 k€
Primes acquises										
Brut	R1510	0 k€	2 505 k€	0 k€	24 491 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	26 996 k€
Part des réassureurs	R1520	0 k€	0 k€	0 k€	5 156 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	5 156 k€
Net	R1600	0 k€	2 505 k€	0 k€	19 334 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	21 839 k€
Charge des sinistres										
Brut	R1610	0 k€	837 k€	0 k€	12 170 k€	51 505 k€	0 k€	0 k€	0 k€	64 512 k€
Part des réassureurs	R1620	0 k€	0 k€	0 k€	2 590 k€	17 346 k€	0 k€	0 k€	0 k€	19 935 k€
Net	R1700	0 k€	837 k€	0 k€	9 580 k€	34 160 k€	0 k€	0 k€	0 k€	44 577 k€
Variation des autres provisions										
Brut	R1710	0 k€	1 822 k€	0 k€	290 k€	16 537 k€	0 k€	0 k€	0 k€	18 649 k€
Part des réassureurs	R1720	0 k€	0 k€	0 k€	138 k€	361 k€	0 k€	0 k€	0 k€	498 k€
Net	R1800	0 k€	1 822 k€	0 k€	152 k€	16 177 k€	0 k€	0 k€	0 k€	18 151 k€
Dépenses engagées	R1900	0 k€	574 k€	0 k€	-905 k€	2 434 k€	0 k€	0 k€	0 k€	2 102 k€
Autres dépenses	R2500									588 k€
Total des dépenses	R2600									2 691 k€

S.05.02.01 : Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050		C0060
R0010								
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises								
Brut – assurance directe	R0110	218 044						218 044
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0						0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	0						0
Part des réassureurs	R0140	44 616						44 616
Net	R0200	173 428						173 428
Primes acquises								
Brut – assurance directe	R0210	204 431						204 431
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0						0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	0						0
Part des réassureurs	R0240	39 805						39 805
Net	R0300	164 626						164 626
Charge des sinistres								
Brut – assurance directe	R0310	122 340						122 340
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0						0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0						0
Part des réassureurs	R0340	22 077						22 077
Net	R0400	100 262						100 262
Variation des autres provisions techniques								
Brut – assurance directe	R0410	-4 205						-4 205
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0						0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	0						0
Part des réassureurs	R0440	-2 327						-2 327
Net	R0500	-1 878						-1 878
Dépenses engagées	R0550	16 923						16 923
Autres dépenses	R1200							6 876
Total des dépenses	R1300							23 799

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190		C0200
R1400								
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises								
Brut	R1410	28 989						28 989
Part des réassureurs	R1420	5 936						5 936
Net	R1500	23 053						23 053
Primes acquises								
Brut	R1510	26 996						26 996
Part des réassureurs	R1520	5 156						5 156
Net	R1600	21 839						21 839
Charge des sinistres								
Brut	R1610	64 512						64 512
Part des réassureurs	R1620	19 935						19 935
Net	R1700	44 577						44 577
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710	18 649						18 649
Part des réassureurs	R1720	498						498
Net	R1800	18 151						18 151
Dépenses engagées	R1900	2 102						2 102
Autres dépenses	R2500							588
Total des dépenses	R2600							2 691

S.23.01.01 : Fonds propres

	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible au niveau du groupe	R0020	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	6 000 k€	6 000 k€	0 k€	0 k€
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Comptes mutualistes subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0060	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Fonds excédentaires	R0070	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Fonds excédentaires non disponibles au niveau du groupe	R0080	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Actions de préférence	R0090	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Actions de préférence non disponibles au niveau du groupe	R0100	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Comptes de primes d'émission liés aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe	R0120	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Réserve de réconciliation	R0130	671 914 k€	671 914 k€	0 k€	0 k€
Passifs subordonnés	R0140	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Passifs subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0150	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles au niveau du groupe	R0170	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle	R0190	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Intérêts minoritaires (non déclarés dans le cadre d'un autre élément de fonds propres)	R0200	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Intérêts minoritaires non disponibles au niveau du groupe	R0210	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Déductions					
Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non réglementées exerçant des activités financières	R0230	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE	R0240	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)	R0250	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	R0260	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total des éléments de fonds propres non disponibles	R0270	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total déductions	R0280	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total fonds propres de base après déductions	R0290	677 914 k€	677 914 k€	0 k€	0 k€
Fonds propres auxiliaires					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0	0	0 k€	0 k€
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la directive 2009/138/CE	R0370	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe	R0380	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Fonds propres d'autres secteurs financiers					
Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs	R0410	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Institution de retraite professionnelle	R0420	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Entités non réglementées exerçant des activités financières	R0430	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total fonds propres d'autres secteurs financiers	R0440	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode					
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes R	R0450	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe	R0460	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0520	677 914 k€	677 914 k€	0 k€	0 k€
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0530	677 914 k€	677 914 k€	0 k€	0 k€
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0560	677 914 k€	677 914 k€	0 k€	0 k€
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0570	254 540 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0610	68 201 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0650	266%	0 k€	0 k€	0 k€
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0660	677 914 k€	677 914 k€	0 k€	0 k€
Capital de solvabilité requis du groupe	R0680	254 540 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe (y compris autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0690	266%	0 k€	0 k€	0 k€
Réserve de réconciliation					
Excédent d'actif sur passif	R0700	677 914 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	6 000 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Autres fonds propres non disponibles	R0750	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Réserve de réconciliation	R0760	671 914 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Bénéfices attendus					
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	10 048 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	5 912 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	15 960 k€	0 k€	0 k€	0 k€

S.25.01.21 : Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
Risque de marché	R0010	185 484 k€		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	9 663 k€		
Risque de souscription en vie	R0030	16 879 k€		
Risque de souscription en santé	R0040	121 660 k€		
Risque de souscription en non-vie	R0050	0 k€		
Diversification	R0060	-78 687 k€		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0 k€		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	254 999 k€		
Calcul du capital de solvabilité requis				
Risque opérationnel	R0130	8 262 k€		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-3 204 k€		
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-6 769 k€		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0 k€		
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	253 287 k€		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0 k€		
Capital de solvabilité requis	R0220	254 540 k€		
Autres informations sur le SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0 k€		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0 k€		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0 k€		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0 k€		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0 k€		
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0470	68 201 k€		
Informations sur les autres entités				
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	R0500	0 k€		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	R0510	0 k€		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – Institutions de retraite professionnelle	R0520	0 k€		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières	R0530	0 k€		
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	R0540	0 k€		
Capital requis pour entreprises résiduelles	R0550	1 253 k€		
SCR global				
SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation	R0560	0 k€		
Capital de solvabilité requis	R0570	254 540 k€		

S.32.01.22 : Entreprises dans le périmètre du Groupe

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Type of code of the ID of the undertaking	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle	% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
														Out/Non	C0240	
FRANCE	C0020 969500M9469PLSDSD21	C0030 LEI	IMMOBILIERE DES NATIONS UNIES	Entreprise multibranches	C0060 Société civile immobilière	C0070 Non Mutuelle	C0080	C0180 0%	C0190 100%	C0200 0%	C0210	C0220 Dominante	C0230 100%	Incluse dans le contrôle du groupe	C0250	C0260 Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	969500QZXEB0G3RJH87	LEI	IRCEM Mutuelle	Entreprise multibranches	Mutuelle régie par le code de la mutualité	Mutuelle	ACPR	0%	100%	0%		Dominante	100%	Incluse dans le contrôle du groupe		Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	969500MMLX2AH1VA9846	LEI	QUATERSPERANTO	Entreprise multibranches	Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle	Non Mutuelle		0%	100%	0%		Dominante	100%	Incluse dans le contrôle du groupe		Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	6950031M0VZDKJGLR09FR0000	SC	Fondation d'entreprise IRCEM	Entreprise multibranches	Association	Non Mutuelle		0%	100%	0%		Dominante	100%	Incluse dans le contrôle du groupe		Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	96950031V0VZDKJGLR09	LEI	SGAPS IRCEM	Entreprise multibranches	Société de Groupe Assurantiel de Protection Sociale	Non Mutuelle		0%	100%	0%		Dominante	100%	Incluse dans le contrôle du groupe		Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	969500EOKQWPAKKL6R45	LEI	IRCEM Prevoyance	Entreprise multibranches	Institution de prévoyance régie par le code de la sécurité sociale	Non Mutuelle	ACPR	0%	100%	0%		Dominante	100%	Incluse dans le contrôle du groupe		Première méthode: consolidation intégrale

QRT IRCEM PREVOYANCE

En complément des éléments narratifs du SFCR décrits plus haut, sont présentés pour IRCEM Prévoyance les états QRT suivants :

S.02.01.02 : Bilan prudentiel Actif

Actifs		Valeur
		Solvabilité II C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0 k€
Actifs d'impôts différés	R0040	26 563 k€
Excédent du régime de retraite	R0050	0 k€
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	848 k€
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	1 142 313 k€
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0 k€
Détenctions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	13 992 k€
Actions	R0100	0 k€
Actions – cotées	R0110	0 k€
Actions – non cotées	R0120	0 k€
Obligations	R0130	429 950 k€
Obligations d'État	R0140	214 129 k€
Obligations d'entreprise	R0150	207 438 k€
Titres structurés	R0160	8 384 k€
Titres garantis	R0170	0 k€
Organismes de placement collectif	R0180	632 320 k€
Produits dérivés	R0190	0 k€
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	66 051 k€
Autres investissements	R0210	0 k€
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0 k€
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0 k€
Avances sur police	R0240	0 k€
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0 k€
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0 k€
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	181 671 k€
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	51 647 k€
Non-vie hors santé	R0290	0 k€
Santé similaire à la non-vie	R0300	51 647 k€
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	130 024 k€
Santé similaire à la vie	R0320	105 903 k€
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	24 121 k€
Vie UC et indexés	R0340	0 k€
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0 k€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	2 921 k€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	3 447 k€
Autres créances (hors assurance)	R0380	93 223 k€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0 k€
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0 k€
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	84 265 k€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	256 k€
Total de l'actif	R0500	1 535 506 k€

S.02.01.02 : Bilan prudentiel Passif

Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	249 504 k€
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0 k€
Meilleure estimation	R0540	0 k€
Marge de risque	R0550	0 k€
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	249 504 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0 k€
Meilleure estimation	R0580	215 405 k€
Marge de risque	R0590	34 099 k€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	386 855 k€
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	337 964 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0 k€
Meilleure estimation	R0630	337 478 k€
Marge de risque	R0640	485 k€
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	48 892 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0 k€
Meilleure estimation	R0670	44 141 k€
Marge de risque	R0680	4 751 k€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0 k€
Meilleure estimation	R0710	0 k€
Marge de risque	R0720	0 k€
Passifs éventuels	R0740	0 k€
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	850 k€
Provisions pour retraite	R0760	0 k€
Dépôts des réassureurs	R0770	0 k€
Passifs d'impôts différés	R0780	32 939 k€
Produits dérivés	R0790	0 k€
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	265 k€
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0 k€
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	0 k€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	1 587 k€
Autres dettes (hors assurance)	R0840	98 718 k€
Passifs subordonnés	R0850	0 k€
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0 k€
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0 k€
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	115 719 k€
Total du passif	R0900	886 436 k€
Excédent d'actif sur passif	R1000	649 070 k€

S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité : Vie

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total	
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie		
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300	
Primes émises										
Brut	R1410	0 k€	0 k€	0 k€	17 327 k€	0 k€	0 k€	0 k€	4 709 k€	22 035 k€
Part des réassureurs	R1420	0 k€	0 k€	0 k€	5 936 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	5 936 k€
Net	R1500	0 k€	0 k€	0 k€	11 391 k€	0 k€	0 k€	0 k€	4 709 k€	16 100 k€
Primes acquises										
Brut	R1510	0 k€	0 k€	0 k€	15 353 k€	0 k€	0 k€	0 k€	4 716 k€	20 070 k€
Part des réassureurs	R1520	0 k€	0 k€	0 k€	5 172 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	5 172 k€
Net	R1600	0 k€	0 k€	0 k€	10 181 k€	0 k€	0 k€	0 k€	4 716 k€	14 898 k€
Charge des sinistres										
Brut	R1610	0 k€	0 k€	0 k€	8 261 k€	51 505 k€	0 k€	0 k€	1 884 k€	61 650 k€
Part des réassureurs	R1620	0 k€	0 k€	0 k€	2 568 k€	17 346 k€	0 k€	0 k€	0 k€	19 914 k€
Net	R1700	0 k€	0 k€	0 k€	5 692 k€	34 160 k€	0 k€	0 k€	1 884 k€	41 736 k€
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	0 k€	0 k€	0 k€	321 k€	16 537 k€	0 k€	0 k€	715 k€	17 573 k€
Part des réassureurs	R1720	0 k€	0 k€	0 k€	137 k€	361 k€	0 k€	0 k€	0 k€	497 k€
Net	R1800	0 k€	0 k€	0 k€	184 k€	16 177 k€	0 k€	0 k€	715 k€	17 076 k€
Dépenses engagées	R1900	0 k€	0 k€	0 k€	-1 175 k€	2 434 k€	0 k€	0 k€	1 962 k€	3 221 k€
Autres dépenses	R2500									588 k€
Total des dépenses	R2600									3 809 k€

S.05.02.01 : Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
R0010								
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises								
Brut – assurance directe	R0110	198 971 k€						198 971 k€
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	1 145 k€						1 145 k€
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	61 k€						61 k€
Part des réassureurs	R0140	38 737 k€						38 737 k€
Net	R0200	161 440 k€						161 440 k€
Primes acquises								
Brut – assurance directe	R0210	185 368 k€						185 368 k€
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	1 146 k€						1 146 k€
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	61 k€						61 k€
Part des réassureurs	R0240	33 928 k€						33 928 k€
Net	R0300	152 647 k€						152 647 k€
Charge des sinistres								
Brut – assurance directe	R0310	111 355 k€						111 355 k€
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	855 k€						855 k€
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0 k€						0 k€
Part des réassureurs	R0340	20 132 k€						20 132 k€
Net	R0400	92 079 k€						92 079 k€
Variation des autres provisions techniques								
Brut – assurance directe	R0410	-4 203 k€						-4 203 k€
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0 k€						0 k€
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	0 k€						0 k€
Part des réassureurs	R0440	-2 327 k€						-2 327 k€
Net	R0500	-1 877 k€						-1 877 k€
Dépenses engagées	R0550	14 736 k€						14 736 k€
Autres dépenses	R1200							6 876 k€
Total des dépenses	R1300							21 612 k€

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
R1400								
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises								
Brut	R1410	22 035 k€						22 035 k€
Part des réassureurs	R1420	5 936 k€						5 936 k€
Net	R1500	16 100 k€						16 100 k€
Primes acquises								
Brut	R1510	20 070 k€						20 070 k€
Part des réassureurs	R1520	5 172 k€						5 172 k€
Net	R1600	14 898 k€						14 898 k€
Charge des sinistres								
Brut	R1610	61 650 k€						61 650 k€
Part des réassureurs	R1620	19 914 k€						19 914 k€
Net	R1700	41 736 k€						41 736 k€
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710	17 573 k€						17 573 k€
Part des réassureurs	R1720	497 k€						497 k€
Net	R1800	17 076 k€						17 076 k€
Dépenses engagées	R1900	3 221 k€						3 221 k€
Autres dépenses	R2500							588 k€
Total des dépenses	R2600							3 809 k€

S.12.01.02 : Provisions techniques vie et santé SLT

	Assurance avec participation aux bénéfices		Assurance indoxé et en unités de compte		Autres assurances vie		Rentes décaissant des contrats d'assurance		Rassurance acceptée		Total (vie hors santé, y compris LUC)		Assurance santé (assurance directe)		Rentes décaissant des contrats d'assurance		Rassurance santé (réassurance acceptée)		Total (santé similaire à la vie)			
	R0020	C0030	Contrats sans options ni garanties		Contrats avec options ou garanties		R0090	C0090	R0100	C0100	R0150	C0150	R0170	C0170	R0180	C0180	R0190	C0190	R0200	C0200	R0210	C0210
			C0040	C0050	C0070	C0080																
Provisions techniques calculées comme un tout		0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de trisitation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																						
Meilleure estimation																						
Meilleure estimation brute	R0030	3 284 k€	0 k€	0 k€	0 k€	41 567 k€	0 k€	-710 k€	0 k€	44 141 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	337 478 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de trisitation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	24 121 k€	0 k€	0 k€	0 k€	24 121 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	105 903 k€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de trisitation et de la réassurance finie – total	R0090	3 284 k€	0 k€	0 k€	0 k€	17 445 k€	0 k€	-710 k€	0 k€	20 019 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	231 576 k€
Marge de risque																						
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques	R0100	137 k€	0 k€	0 k€	0 k€	4 593 k€	0 k€	22 k€	0 k€	4 751 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	485 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Meilleure estimation	R0120	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Marge de risque	R0130	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Provisions techniques – Total	R0200	3 421 k€	0 k€	0 k€	0 k€	46 159 k€	0 k€	-689 k€	0 k€	48 892 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	337 964 k€

S.17.01.02 : Provisions techniques non-vie

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée											Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie	
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnité en cas de décès des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance marine, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance de crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance marine, aérienne et transport non proportionnelle		Réassurance dommages non proportionnelle
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout																	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance des véhicules de tirisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																	
Meilleure estimation	R0060	0 k€	-40 482 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Brut																	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance des véhicules de tirisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0 k€	3 171 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	0 k€	-43 653 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-62 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Provisions pour sinistres	R0160	131 k€	255 817 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	255 948 k€
Brut																	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance des véhicules de tirisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0 k€	48 476 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	48 476 k€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	131 k€	207 341 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	207 472 k€
Total meilleure estimation – brut	R0260	132 k€	215 335 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-62 k€	0 k€	0 k€	0 k€	215 405 k€
Total meilleure estimation – net	R0270	132 k€	163 688 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-62 k€	0 k€	0 k€	0 k€	163 758 k€
Marge de risque	R0280	20 k€	34 079 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	34 099 k€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																	
Meilleure estimation	R0290	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Meilleure estimation	R0300	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Marge de risque	R0310	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Provisions techniques – Total	R0320	152 k€	249 414 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-62 k€	0 k€	0 k€	0 k€	249 504 k€
Provisions techniques – Total																	
Montants recouvrables au titre de la réassurance des véhicules de tirisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	0 k€	51 647 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	51 647 k€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance des véhicules de tirisation et de la réassurance finie	R0340	152 k€	197 767 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-62 k€	0 k€	0 k€	0 k€	197 857 k€

S.19.01.01 : Sinistres en non-vie

Total activités non-vie

Z0010	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Year	Année de développement											10 & +	Somme des années (cumulés)
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +		
Prior	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110		C0180
N-9	18 834 k€	26 733 k€	10 237 k€	2 756 k€	361 k€	94 k€	3 k€	-20 k€	-22 k€	-6 k€	0 k€		58 971 k€
N-8	22 222 k€	30 609 k€	10 224 k€	2 766 k€	182 k€	81 k€	-15 k€	-26 k€	-8 k€				66 034 k€
N-7	24 244 k€	30 311 k€	10 629 k€	3 026 k€	254 k€	135 k€	-20 k€	-1 k€					68 578 k€
N-6	23 420 k€	30 687 k€	10 511 k€	3 025 k€	380 k€	131 k€	-8 k€						68 146 k€
N-5	25 078 k€	30 840 k€	11 190 k€	3 748 k€	274 k€	82 k€							71 212 k€
N-4	23 994 k€	30 270 k€	11 705 k€	3 073 k€	275 k€								69 316 k€
N-3	25 098 k€	35 780 k€	12 770 k€	3 684 k€									77 332 k€
N-2	29 315 k€	36 251 k€	13 427 k€										78 993 k€
N-1	37 091 k€	41 404 k€											78 496 k€
N	37 355 k€												37 355 k€
													812 470 k€

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées
(valeur absolue)

Year	Année de développement											10 & +	Fin d'année (données actualisées)
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +		
Prior	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300		C0360
N-9													0 k€
N-8								253 k€	0 k€	0 k€			0 k€
N-7							421 k€	0 k€	0 k€				0 k€
N-6						862 k€	0 k€	0 k€					0 k€
N-5			32 391 k€	1 547 k€	1 385 k€	847 k€	0 k€						0 k€
N-4			76 758 k€	1 634 k€	86 k€								87 k€
N-3			31 950 k€	704 k€									708 k€
N-2	107 045 k€	76 348 k€	45 280 k€										44 980 k€
N-1	107 513 k€	96 205 k€											95 526 k€
N	115 258 k€												114 647 k€
													255 948 k€

S.23.01.01 : Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0 k€	0 k€		0 k€	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0 k€	0 k€		0 k€	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	3 000 k€	3 000 k€		0 k€	0 k€
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0 k€			0 k€	0 k€
Fonds excédentaires	R0070	0 k€	0 k€			
Actions de préférence	R0090	0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
Réserve de réconciliation	R0130	646 070 k€	646 070 k€			
Passifs subordonnés	R0140	0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0 k€				0 k€
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total fonds propres de base après déductions	R0290	649 070 k€	649 070 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300	0 k€			0 k€	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0 k€			0 k€	0 k€
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0 k€			0 k€	0 k€
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0 k€			0 k€	0 k€
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0 k€			0 k€	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0 k€			0 k€	0 k€
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0 k€			0 k€	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0 k€			0 k€	0 k€
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0 k€			0 k€	0 k€
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0 k€			0 k€	0 k€
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	649 070 k€	649 070 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	649 070 k€	649 070 k€	0 k€	0 k€	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	649 070 k€	649 070 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	649 070 k€	649 070 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Capital de solvabilité requis	R0580	248 004 k€				
Minimum de capital requis	R0600	62 001 k€				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	262%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	1047%				

		C0060	
Réserve de réconciliation			
Excédent d'actif sur passif	R0700	649 070 k€	
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0 k€	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0 k€	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	3 000 k€	
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0 k€	
Réserve de réconciliation	R0760	646 070 k€	
Bénéfices attendus			
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	10 048 k€	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	3 989 k€	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	14 037 k€	

S.25.01.21 : Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	182 533 k€		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	8 007 k€		
Risque de souscription en vie	R0030	14 392 k€		
Risque de souscription en santé	R0040	119 489 k€		
Risque de souscription en non-vie	R0050	0 k€		
Diversification	R0060	-74 997 k€		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0 k€		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	249 424 k€		
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100		
Risque opérationnel	R0130	8 179 k€		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-3 224 k€		
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-6 376 k€		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0 k€		
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	248 004 k€		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0 k€		
Capital de solvabilité requis	R0220	248 004 k€		
Autres informations sur le SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0 k€		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0 k€		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0 k€		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0 k€		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0 k€		

S.28.02.01 : Minimum de solvabilité requis – activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	MCR _(NL,NL)		MCR _(L,L)	
	Result		Result	
	C0010	C0020		
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	35 229 k€	0 k€	

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	132 k€	1 109 k€	0 k€	0 k€
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	163 688 k€	161 347 k€	0 k€	0 k€
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0 k€	79 k€	0 k€	0 k€
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	MCR _(L,NL)		MCR _(L,L)	
	Result		Result	
	C0070	C0080		
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	0 k€	8 493 k€	

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210	0 k€		3 284 k€	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220	0 k€		0 k€	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0 k€		0 k€	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	0 k€		249 021 k€	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		0 k€		4 489 126 k€

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	43 722 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	248 004 k€
Plafond du MCR	R0320	111 602 k€
Plancher du MCR	R0330	62 001 k€
MCR combiné	R0340	62 001 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700 k€
Minimum de capital requis	R0400	62 001 k€

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		C0140		C0150	
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	35 229 k€	8 493 k€		
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	199 827 k€	48 177 k€		
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	89 922 k€	21 680 k€		
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	49 957 k€	12 044 k€		
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	49 957 k€	12 044 k€		
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500 k€	3 700 k€		
Montant notionnel du MCR	R0560	49 957 k€	12 044 k€		

QRT IRCEM MUTUELLE

En complément des éléments narratifs du SFCR décrits plus haut, sont présentés pour IRCEM Mutuelle les états QRT suivants :

S.02.01.02 : Bilan prudentiel Actif

Actifs		Valeur
		Solvabilité II C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0 k€
Actifs d'impôts différés	R0040	1 735 k€
Excédent du régime de retraite	R0050	0 k€
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	10 k€
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	29 433 k€
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0 k€
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	0 k€
Actions	R0100	0 k€
Actions – cotées	R0110	0 k€
Actions – non cotées	R0120	0 k€
Obligations	R0130	13 749 k€
Obligations d'État	R0140	6 206 k€
Obligations d'entreprise	R0150	7 543 k€
Titres structurés	R0160	0 k€
Titres garantis	R0170	0 k€
Organismes de placement collectif	R0180	15 678 k€
Produits dérivés	R0190	0 k€
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	5 k€
Autres investissements	R0210	0 k€
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0 k€
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0 k€
Avances sur police	R0240	0 k€
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0 k€
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0 k€
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	1 763 k€
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	-100 k€
Non-vie hors santé	R0290	0 k€
Santé similaire à la non-vie	R0300	-100 k€
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	1 863 k€
Santé similaire à la vie	R0320	0 k€
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	1 863 k€
Vie UC et indexés	R0340	0 k€
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0 k€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	9 k€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	1 346 k€
Autres créances (hors assurance)	R0380	744 k€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0 k€
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0 k€
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	28 374 k€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	5 k€
Total de l'actif	R0500	63 419 k€

S.02.01.02 : Bilan prudentiel Passif

Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	579 k€
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0 k€
Meilleure estimation	R0540	0 k€
Marge de risque	R0550	0 k€
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	579 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0 k€
Meilleure estimation	R0580	309 k€
Marge de risque	R0590	270 k€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	20 697 k€
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	0 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0 k€
Meilleure estimation	R0630	0 k€
Marge de risque	R0640	0 k€
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	20 697 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0 k€
Meilleure estimation	R0670	19 379 k€
Marge de risque	R0680	1 318 k€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0 k€
Meilleure estimation	R0710	0 k€
Marge de risque	R0720	0 k€
Passifs éventuels	R0740	0 k€
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	1 221 k€
Provisions pour retraite	R0760	0 k€
Dépôts des réassureurs	R0770	0 k€
Passifs d'impôts différés	R0780	2 448 k€
Produits dérivés	R0790	0 k€
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	10 964 k€
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0 k€
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	0 k€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	1 845 k€
Autres dettes (hors assurance)	R0840	2 569 k€
Passifs subordonnés	R0850	0 k€
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0 k€
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0 k€
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0 k€
Total du passif	R0900	40 322 k€
Excédent d'actif sur passif	R1000	23 097 k€

S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité : Vie

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total	
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie		
										C0210
Primes émises										
Brut	R1410	0 k€	2 505 k€	0 k€	9 157 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	11 662 k€
Part des réassureurs	R1420	0 k€	1 011 k€	0 k€	3 697 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	4 708 k€
Net	R1500	0 k€	1 494 k€	0 k€	5 459 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	6 953 k€
Primes acquises										
Brut	R1510	0 k€	2 505 k€	0 k€	9 137 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	11 643 k€
Part des réassureurs	R1520	0 k€	1 011 k€	0 k€	3 690 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	4 701 k€
Net	R1600	0 k€	1 494 k€	0 k€	5 448 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	6 942 k€
Charge des sinistres										
Brut	R1610	0 k€	837 k€	0 k€	3 909 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	4 746 k€
Part des réassureurs	R1620	0 k€	335 k€	0 k€	1 571 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	1 906 k€
Net	R1700	0 k€	502 k€	0 k€	2 338 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	2 841 k€
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	0 k€	1 822 k€	0 k€	-31 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	1 791 k€
Part des réassureurs	R1720	0 k€	729 k€	0 k€	-13 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	716 k€
Net	R1800	0 k€	1 093 k€	0 k€	-18 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	1 075 k€
Dépenses engagées	R1900	0 k€	574 k€	0 k€	270 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	844 k€
Autres dépenses	R2500	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total des dépenses	R2600	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	844 k€

S.05.02.01 : Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
R0010								
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises								
Brut – assurance directe	R0110	19 073 k€						19 073 k€
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0 k€						0 k€
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	0 k€						0 k€
Part des réassureurs	R0140	7 086 k€						7 086 k€
Net	R0200	11 988 k€						11 988 k€
Primes acquises								
Brut – assurance directe	R0210	19 063 k€						19 063 k€
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0 k€						0 k€
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	0 k€						0 k€
Part des réassureurs	R0240	7 085 k€						7 085 k€
Net	R0300	11 979 k€						11 979 k€
Charge des sinistres								
Brut – assurance directe	R0310	10 984 k€						10 984 k€
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0 k€						0 k€
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0 k€						0 k€
Part des réassureurs	R0340	2 800 k€						2 800 k€
Net	R0400	8 184 k€						8 184 k€
Variation des autres provisions techniques								
Brut – assurance directe	R0410	-2 k€						-2 k€
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0 k€						0 k€
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	0 k€						0 k€
Part des réassureurs	R0440	-1 k€						-1 k€
Net	R0500	-1 k€						-1 k€
Dépenses engagées	R0550	2 187 k€						2 187 k€
Autres dépenses	R1200							0 k€
Total des dépenses	R1300							2 187 k€

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
R1400								
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises								
Brut	R1410	11 662 k€						11 662 k€
Part des réassureurs	R1420	4 708 k€						4 708 k€
Net	R1500	6 953 k€						6 953 k€
Primes acquises								
Brut	R1510	11 643 k€						11 643 k€
Part des réassureurs	R1520	4 701 k€						4 701 k€
Net	R1600	6 942 k€						6 942 k€
Charge des sinistres								
Brut	R1610	4 746 k€						4 746 k€
Part des réassureurs	R1620	1 906 k€						1 906 k€
Net	R1700	2 841 k€						2 841 k€
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710	1 791 k€						1 791 k€
Part des réassureurs	R1720	716 k€						716 k€
Net	R1800	1 075 k€						1 075 k€
Dépenses engagées	R1900	844 k€						844 k€
Autres dépenses	R2500							0 k€
Total des dépenses	R2600							844 k€

S.12.01.02 : Provisions techniques vie et santé SLT

	Assurance avec participation aux bénéfices		Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie				Assurance santé (assurance directe)		Rentes découlant des contrats d'assurance	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)			
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150				C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total des montants reconvenables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																
Meilleure estimation																
Total des montants reconvenables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	4 886 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	14 493 k€	0 k€	0 k€	0 k€	19 379 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Meilleure estimation nette des montants reconvenables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie – total	2 859 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-996 k€	0 k€	0 k€	0 k€	1 863 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Marge de risque	2 027 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	15 489 k€	0 k€	0 k€	0 k€	17 516 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques	1 254 k€	0 k€	0 k€	0 k€	64 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	1 318 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Meilleure estimation	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Marge de risque	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Provisions techniques – Total	6 141 k€	0 k€	0 k€	0 k€	14 557 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	20 697 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€

S.17.01.02 : Provisions techniques non-vie

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée													Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180		
Provisions techniques calculées comme un tout	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€		
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€		
Meilleure estimation																		
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																		
Provisions pour primes																		
Brut	-1 195 k€	-3 494 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-4 689 k€		
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	-99 k€	-2 698 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-2 796 k€		
Provisions pour sinistres																		
Brut	-1 096 k€	-796 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-1 892 k€		
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	1 397 k€	3 601 k€	0 k€	0 k€	4 998 k€													
Provisions techniques – Total																		
Brut	132 k€	2 565 k€	0 k€	0 k€	2 696 k€													
Total meilleure estimation – brut	202 k€	1 036 k€	0 k€	0 k€	2 302 k€													
Total meilleure estimation – net	169 k€	240 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	309 k€		
Marge de risque	120 k€	150 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	410 k€		
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	270 k€		
Meilleure estimation	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€		
Marge de risque	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€		
Provisions techniques – Total																		
Provisions techniques – Total	322 k€	257 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	579 k€		
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	33 k€	-133 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-100 k€		
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	289 k€	390 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	679 k€		

S.19.01.01 : Sinistres en non-vie

Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0010	Année d'accident
--	-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Year	Année de développement											Somme des années (cumulés) C0180
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +	
Prior	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	
R0100	6 755 k€	962 k€	53 k€	2 k€	0 k€	0 k€						
R0160	8 058 k€	1 327 k€	35 k€	1 k€	1 k€	0 k€	2 k€	0 k€	0 k€	0 k€		7 772 k€
R0170	8 919 k€	1 214 k€	95 k€	27 k€	6 k€	17 k€	-1 k€	0 k€				9 423 k€
R0180	9 277 k€	1 321 k€	192 k€	46 k€	73 k€	8 k€	15 k€					10 278 k€
R0190	9 248 k€	1 218 k€	45 k€	23 k€	2 k€	0 k€						10 932 k€
R0200	8 989 k€	1 161 k€	127 k€	9 k€	0 k€							10 535 k€
R0210	7 985 k€	1 739 k€	110 k€	78 k€								10 286 k€
R0220	8 331 k€	1 584 k€	256 k€									9 912 k€
R0230	8 857 k€	1 732 k€										10 172 k€
R0240												10 589 k€
R0250												8 475 k€
N												131 847 k€

Total

Meilleure estimation provisions pour sinistres bruts non actualisés

(valeur absolue)

Year	Année de développement											Fin d'année (données actualisées) C0360
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +	
Prior	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	
R0100												0 k€
R0160												0 k€
R0170												0 k€
R0180												0 k€
R0190												0 k€
R0200												0 k€
R0210												0 k€
R0220												1 k€
R0230												14 k€
R0240												142 k€
R0250												1 601 k€
N												4 998 k€

Total

S.23.01.01 : Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0 k€	0 k€		0 k€	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0 k€	0 k€		0 k€	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	3 000 k€	3 000 k€		0 k€	0 k€
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0 k€			0 k€	0 k€
Fonds excédentaires	R0070	0 k€	0 k€			
Actions de préférence	R0090	0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
Réserve de réconciliation	R0130	20 097 k€	20 097 k€			
Passifs subordonnés	R0140	0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0 k€				0 k€
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total fonds propres de base après déductions	R0290	23 097 k€	23 097 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300	0 k€			0 k€	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0 k€			0 k€	0 k€
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0 k€			0 k€	0 k€
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0 k€			0 k€	0 k€
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0 k€			0 k€	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0 k€			0 k€	0 k€
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0 k€			0 k€	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0 k€			0 k€	0 k€
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0 k€			0 k€	0 k€
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0 k€			0 k€	0 k€
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	23 097 k€	23 097 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	23 097 k€	23 097 k€	0 k€	0 k€	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	23 097 k€	23 097 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	23 097 k€	23 097 k€	0 k€	0 k€	
Capital de solvabilité requis	R0580	7 834 k€				
Minimum de capital requis	R0600	6 200 k€				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	295%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	373%				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	23 097 k€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0 k€
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0 k€
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	3 000 k€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0 k€
Réserve de réconciliation	R0760	20 097 k€
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	0 k€
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	1 923 k€
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	1 923 k€

S.25.01.21 : Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	4 384 k€		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	1 045 k€		
Risque de souscription en vie	R0030	2 857 k€		
Risque de souscription en santé	R0040	2 636 k€		
Risque de souscription en non-vie	R0050	0 k€		
Diversification	R0060	-3 413 k€		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0 k€		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	7 509 k€		
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100		
Risque opérationnel	R0130	1 038 k€		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0 k€		
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-712 k€		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0 k€		
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	7 834 k€		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0 k€		
Capital de solvabilité requis	R0220	7 834 k€		
Autres informations sur le SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0 k€		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0 k€		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0 k€		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0 k€		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0 k€		

S.28.02.01 : Minimum de solvabilité requis – activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

	Activités en non-vie	Activités en vie	
	MCR _(NL,NL)	MCR _(L,L)	
	Result	Result	
C0010	C0020		
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	675 k€	0 k€

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	169 k€	10 079 k€	0 k€	0 k€
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	240 k€	1 909 k€	0 k€	0 k€
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€

	Activités en non-vie	Activités en vie	
	MCR _(L,NL)	MCR _(L,L)	
	Result	Result	
C0070	C0080		
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	0 k€	486 k€

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210	0 k€		2 038 k€	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220	0 k€		0 k€	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0 k€		0 k€	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	0 k€		15 489 k€	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		0 k€		121 356 k€

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	1 161 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	7 834 k€
Plafond du MCR	R0320	3 525 k€
Plancher du MCR	R0330	1 959 k€
MCR combiné	R0340	1 959 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 200 k€
Minimum de capital requis	R0400	6 200 k€

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
		Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie	R0500
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	675 k€	486 k€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	4 557 k€	3 277 k€
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	2 051 k€	1 475 k€
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	1 139 k€	819 k€
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	1 139 k€	819 k€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500 k€	3 700 k€
Montant notionnel du MCR	R0560	2 500 k€	3 700 k€



SGAPS IRCEM

261 avenue des Nations Unies
BP 593
59 060 Roubaix Cedex 1

La SGAPS IRCEM est une société de groupe
assurantiel de protection sociale immatriculée
au SIRENE sous le n°823 214 200

www.ircem.com
www.ircem.eu